

SYNERGIE

PÉDAGOGIE



AIDE À LA PERSONNE à domicile et en établissement

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la CNAM, les Carsat, Cramif, CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels.

Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, instances représentatives du personnel, salariés. Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressant l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, multimédias, site Internet... Les publications de l'INRS sont distribuées par les Carsat. Pour les obtenir, adressez-vous au service Prévention de la caisse régionale ou de la caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAM et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collègue représentant les employeurs et d'un collègue représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par la CNAM sur le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS)

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, instances représentatives du personnel, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite.
Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle).
La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

© INRS, 2018.

Conception graphique : agence Incisif · Mise en page : Valérie Latchague Causse
Photos couverture : © 1. Gael Kerbaol, 2. Philippe Castano et 3. Rodolphe Escher pour l'INRS

Synergie Pédagogie
AIDE À LA PERSONNE
à domicile
et en établissement

SOMMAIRE

Introduction	4
• Qu'est-ce que « Synergie » ?	4
• Finalité de « Synergie Pédagogie »	4
• Objectifs de « Synergie Pédagogie »	5
• Enjeux pour l'entreprise	5
Utilisation de « Synergie Pédagogie »	6
• Contenu de « Synergie Pédagogie »	6
• Préconisations d'utilisation de « Synergie Pédagogie » tout au long du cycle de formation	6
Rappels méthodologiques	8
• Définitions et exemples des termes utilisés	9
• Stratégie de réduction du risque	10
Synthèse réglementaire sur les travaux interdits et réglementés pour les jeunes au travail et en formation professionnelle	11
• Travaux interdits aux jeunes travailleurs	11
• Travaux interdits susceptibles de dérogations	11
• Les spécificités du secteur de l'aide à la personne	13
Fiches familles de risques	15
• Risques de chute de plain-pied	16
• Risques de chute de hauteur	19
• Risques liés aux déplacements professionnels	22
• Risques liés à la charge physique de travail	26
• Risques liés aux produits d'entretien et aux émissions toxiques	29
• Risques liés aux agents biologiques	33
• Risques liés aux équipements de travail (comprenant les équipements de manutention mécanique)	37
• Risques liés aux effondrements et chutes d'objets	40
• Risques et nuisances physiques (bruit)	42
• Risques liés aux ambiances thermiques	45
• Risques d'incendie, d'explosion	48
• Risques liés à l'électricité	52
• Risques liés aux ambiances physiques (ambiances lumineuses)	55
• Risques psychosociaux (stress, violence, etc.)	57
Supports d'observation	61
• Questionnaire entreprise	62
• Questionnaire d'observation « Trajets et déplacements »	63
• Questionnaire d'observation « Entretien des locaux »	66
• Questionnaire d'observation « Aide à la toilette/mobilisation de la personne »	69
• Questionnaire d'observation « Activités liées aux repas »	73
• Questionnaire d'observation « Traitement du linge »	76
• Analyse d'une situation à risque et suggestions	81
• Notes	84

Introduction

Qu'est-ce que « Synergie » ?

« Synergie » est une démarche de formation à la maîtrise des risques professionnels basée sur l'observation et l'analyse de situations réelles de travail en entreprise.

Vous avez entre les mains la brochure « Synergie Pédagogie ». Sa mise en œuvre implique l'engagement des trois partenaires suivants :

- > **les établissements de formation initiale (lycées, CFA, etc.)** qui enseignent les bases en prévention des risques d'accident et de maladie professionnelle aux lycéens ou apprentis ;
- > **les entreprises** qui accueillent les lycéens/apprentis et leur permettent ainsi d'accéder à des situations de travail afin de repérer les dangers associés ;
- > **l'institution Prévention (CNAM, INRS, Carsat*)**, qui fournit les ressources pédagogiques permettant un bon transfert de connaissances entre les deux environnements, scolaire et professionnel.

Les documents renseignés par les lycéens/apprentis dans le cadre de cette démarche seront uniquement destinés à l'entreprise et à l'enseignant chargé de l'évaluation. La confidentialité des informations qui y figurent est garantie par l'ensemble des partenaires et elles ne pourront être délivrées à un tiers qu'avec l'autorisation expresse de l'entreprise.

** On entend par Carsat l'ensemble des Carsat, de la Cramif, des CGSS et des CSS.*

Finalité de « Synergie Pédagogie »

Favoriser l'intégration de la prévention des risques professionnels dans les enseignements en rapprochant l'école et l'entreprise.



Objectifs de « Synergie Pédagogie »

1 Pour les lycéens / apprentis

- Mettre en application dans des situations professionnelles les enseignements en santé et sécurité au travail (repérer les dangers dans une situation de travail réelle et les analyser à des fins de prévention).

Voir partie « Supports d'observation ».

2 Pour l'enseignant en PSE (prévention sécurité environnement)

- Enrichir ses enseignements par des cas concrets issus du monde de l'entreprise (récits d'accidents et de maladies professionnelles).

Voir partie « Fiches familles de risques ».

3 Pour l'enseignant en EP (enseignement professionnel)

- Sensibiliser les lycéens / apprentis au repérage et à l'analyse des dangers dans l'atelier du lycée ou du CFA.

Voir partie « Supports d'observation ».

- Préparer les lycéens / apprentis aux périodes de formation en entreprise.

- S'appuyer sur des éléments objectifs pour déclarer à l'inspecteur du travail certains travaux effectués à titre dérogatoire par de jeunes travailleurs.

4 Pour le tuteur / maître d'apprentissage / maître de stage

- Accompagner l'apprenant dans le travail de repérage et d'analyse des dangers de la situation de travail retenue).

Voir partie « Supports d'observation ».

Enjeux pour l'entreprise

Les nouveaux embauchés présentent une sinistralité plus forte que les autres salariés, aussi bien au niveau des accidents du travail (AT) que des maladies professionnelles (MP). Ces AT/MP ont des conséquences sur le plan humain. Ils désorganisent aussi le travail et coûtent cher à l'entreprise. Ils peuvent entraîner des coûts directs (augmentation des cotisations versées par l'entreprise). Ils génèrent aussi des coûts indirects (perte(s) de production, baisse éventuelle de qualité dans le travail, remplacement(s) par des personnes à former au poste, etc.).

L'utilisation de « Synergie Pédagogie » ne se substitue pas à l'évaluation des risques de l'entreprise d'accueil qui est de la responsabilité du chef d'entreprise. En revanche, le travail effectué par l'élève peut y apporter une contribution intéressante.

Dans le cadre de cette démarche, les documents renseignés par le lycéen / l'apprenti sont uniquement destinés à l'entreprise et aux enseignants.

Utilisation de « Synergie Pédagogie »

Contenu de « Synergie Pédagogie »

Le « Synergie Pédagogie » est composé de deux parties principales :

- › les « **ressources pédagogiques** », comprenant des rappels méthodologiques (schéma d'apparition d'un dommage, définitions et principes de prévention, etc.) et des fiches « familles de risques » reprenant les principaux risques liés au secteur d'activité ;
- › les « **supports d'observation** » permettant au lycéen/à l'apprenti de recenser les principaux dangers d'une situation de travail à laquelle il a participé ou qu'il a observée. L'apprenant doit analyser une ou plusieurs de ces situations et proposer des mesures de prévention adaptées.

Préconisations d'utilisation de « Synergie Pédagogie » tout au long du cycle de formation

La brochure « Synergie Pédagogie » peut être partagée par le lycéen/l'apprenti, les équipes pédagogiques de l'établissement de formation et le tuteur/maître d'apprentissage en entreprise. Elle peut donner lieu à des projets pluridisciplinaires impliquant les enseignants des matières professionnelles, ceux de prévention santé environnement (PSE) et les équipes d'enseignement général (français ou sciences physiques par exemple).

Il est souhaitable qu'une progression soit suivie, amenant les lycéens/apprentis à réaliser l'analyse complète d'une ou de plusieurs situations de travail en entreprise en fin de cursus. En préalable, on peut imaginer de réaliser ce travail d'analyse dans l'atelier du lycée/CFA.

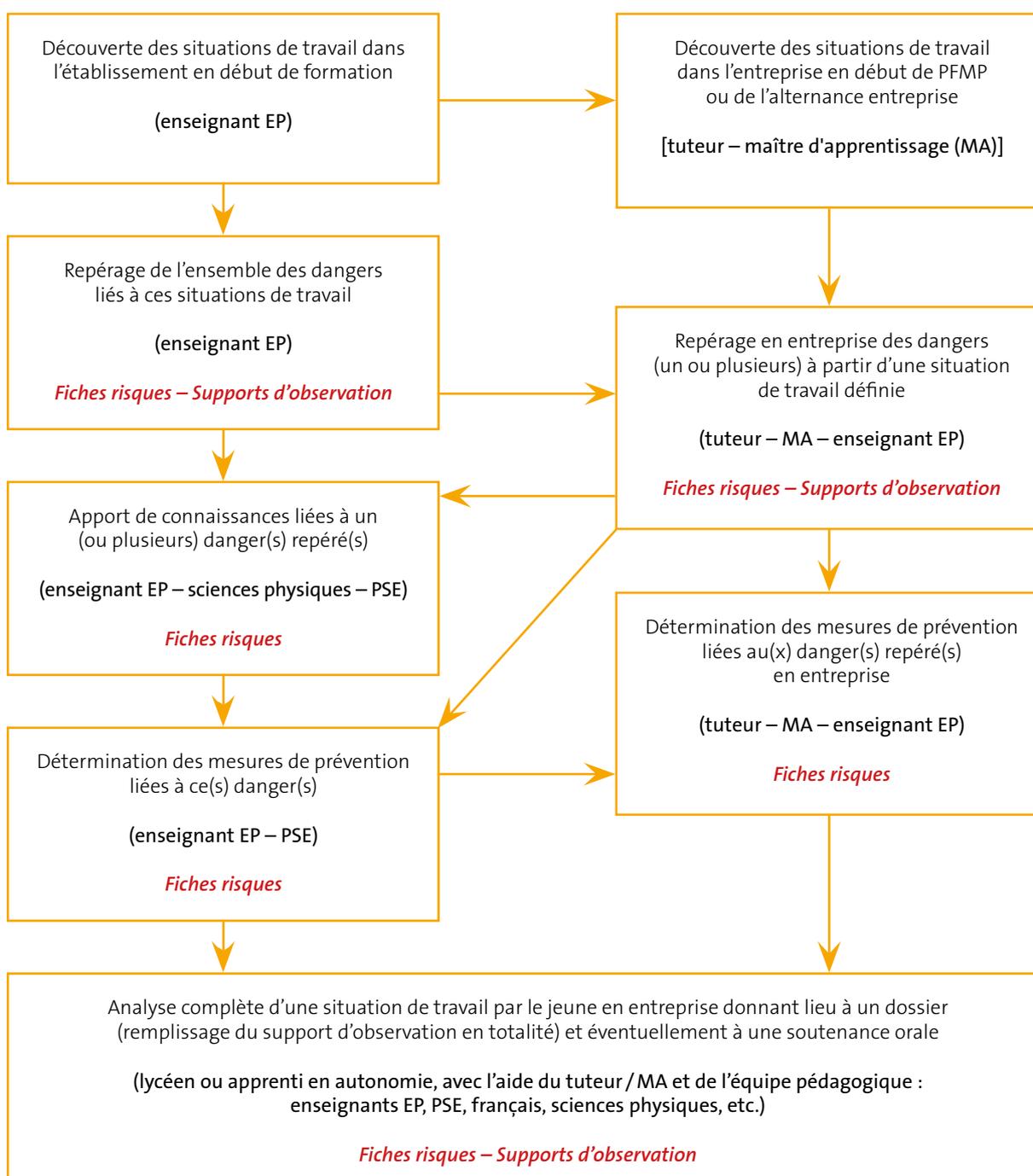
Deux approches méthodologiques sont possibles :

- › **Approche par les risques** : repérer des dangers en lien avec une famille de risques, approfondir les connaissances (figurant sur la fiche et avec les enseignants de PSE/sciences physiques) puis déterminer des mesures de prévention permettant de réduire ces risques, selon les principes généraux de prévention.
- › **Approche par la situation de travail** : on peut aussi envisager une approche où l'enseignant se centre sur une situation de travail, demande dans un premier temps au jeune de repérer les dangers, puis explique les phénomènes physiques qui y sont liés dans un deuxième temps. Dans un troisième temps, l'enseignant peut demander au lycéen/à l'apprenti de proposer des mesures de prévention adaptées à ces risques.

Dans l'entreprise, les lycéens/apprentis pourront choisir en concertation avec leur tuteur/maître d'apprentissage une situation de travail et en effectuer une analyse complète.

Ces travaux peuvent être intégrés au rapport de stage en entreprise et être présentés lors de la soutenance orale.

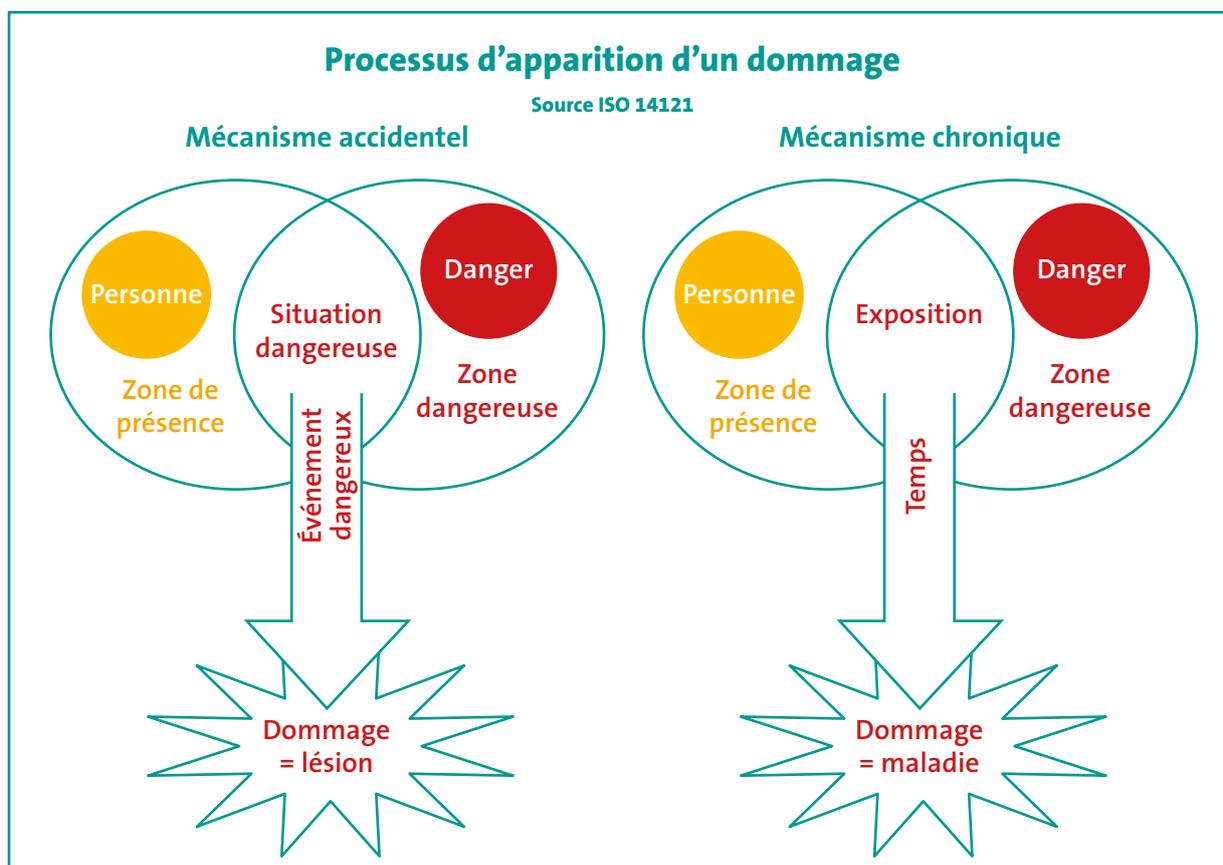
➤ À titre d'exemples, nous vous proposons les parcours pédagogiques suivants, qui peuvent donner lieu à des variantes en fonction des contraintes de l'établissement et des entreprises (l'enseignant pourra choisir un parcours en suivant des flèches dans le graphique suivant) :



Rappels méthodologiques

Pour assurer notre sécurité et préserver notre santé, mais aussi celles de ceux qui nous entourent, chacun doit être en capacité de maîtriser les risques auxquels il est confronté. Pour cela, il est nécessaire de mettre en œuvre une démarche de maîtrise des risques comprenant les étapes suivantes :

- identifier les dangers au sein des situations de travail ;
- identifier les situations dangereuses et les événements dangereux pouvant être à l'origine d'un dommage pour le salarié ;
- définir et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées aux dangers et situations dangereuses identifiés, afin de supprimer ou réduire le risque d'accident ou d'atteinte à la santé.



Le **dommage** est la résultante d'un processus qui trouve son origine dans l'existence d'un **danger**. Dans la réalité, il existe une multitude de dangers au sein de chaque situation de travail.

Si une personne est exposée à un danger, elle se trouve en **situation dangereuse**. Il suffit alors qu'un **événement**, appelé **événement dangereux**, survienne pour qu'elle soit victime d'un dommage.

Définitions et exemples des termes utilisés

Danger	Situation dangereuse	Événement dangereux	Domage
Cause capable de provoquer une lésion ou une atteinte à la santé	Situation dans laquelle une personne est exposée à un ou plusieurs dangers	Événement susceptible de causer un dommage. Il peut être soudain ou correspondre, au contraire, à une exposition à long terme.	Lésion ou atteinte à la santé
Exemples	Exemples	Exemples	Exemples
Électricité	Nettoyer le sol à proximité d'un radiateur électrique branché et dont le câble est abîmé	Toucher le câble au passage de la brosse	Électrocution
Produit nocif	Utiliser de l'eau de javel et un produit détartrant (acide) pour nettoyer la cuvette des W.C.	Le mélange javel et acide provoque un dégagement de chlore gazeux	Troubles respiratoires, possibilité d'œdème lésionnel
Matériel contaminé	Défaire les draps d'un lit dans lequel une aiguille usagée est tombée	Se piquer avec l'aiguille	Contamination (hépatite, syphilis, etc.)
Poussières	Remplacer le sac d'un aspirateur	Inhaler les poussières mises en suspension lors de la manipulation du sac	Rhinite allergique
Sol glissant	Se déplacer de bon pas sur une terrasse extérieure en bois après la pluie	Glisser sur les lames de plancher mouillées	Fracture du poignet
Manutention	Déplacer le chariot des plateaux repas	Franchir le seuil de porte faisant résistance au déplacement	Lombalgie aiguë ou lumbago
Bruit	Travailler dans des ambiances bruyantes	Être exposé au bruit de façon répétée et/ou prolongée	Acouphènes, surdité
Température de contact élevée	Travailler à proximité des plaques de cuisson	Heurter le manche de la casserole d'eau bouillante	Brûlure
Charge suspendue (énergie mécanique emmagasinée)	Travailler sous une charge suspendue	Chute de la charge	Traumatisme crânien

Stratégie de réduction du risque

Face aux dangers, il est important de considérer que, si aucune mesure de prévention n'est prise, un dommage surviendra tôt ou tard.

> **Risque** : Combinaison de la probabilité qu'un dommage survienne et de la gravité de ses conséquences. Le risque est élevé quand on veut évoquer que l'accident (ou la maladie) a une forte probabilité de se produire et/ou quand les conséquences sont graves.

> **Mesures de prévention** : Mesures destinées à supprimer ou à réduire le risque d'accident ou d'atteinte à la santé.

Il existe différentes familles de mesures de prévention :

Mesures de suppression du danger ou de réduction de sa nocivité	Mesures de prévention par protection collective	Mesures de prévention par protection individuelle	Mesures de prévention complémentaires
Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement de peintures avec solvant par des peintures à l'eau. • Suppression des parties saillantes d'un équipement... 	Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Système d'aspiration des fumées à la source. • Balisage de la zone d'intervention. • Mise en place d'un écran de protection en cas de travail générant des projections. • Installation de filets de protection en cas de travaux sur toitures. 	Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Chaussures de sécurité. • Casque. • Harnais... 	Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Formation. • Consignes d'utilisation...
La recherche de mesures de suppression du danger doit toujours être privilégiée, mais elle n'est pas toujours possible.	Ces mesures, qui visent à empêcher toutes personnes d'être exposées à certains dangers (à être en situation dangereuse), doivent être mises en œuvre chaque fois que la suppression du danger n'a pas été possible ou que la réduction du risque est insuffisante.	Les EPI (équipements de protection individuelle) constituent un complément indispensable aux mesures précédentes lorsque celles-ci n'ont pas permis de réduire suffisamment le risque. Il ne faut cependant jamais oublier que les protections individuelles ont des caractéristiques qui leur confèrent un domaine d'utilisation spécifique et un niveau de protection limité. Elles génèrent également une contrainte pour ceux qui les portent. Tous ces éléments doivent nous amener à les utiliser chaque fois que nécessaire sans toutefois les considérer comme la panacée des mesures de prévention.	Ces mesures visent à former, informer, sensibiliser ou transmettre des instructions. Elles accompagnent celles des trois premières colonnes.

Synthèse réglementaire sur les travaux interdits et réglementés pour les jeunes au travail et en formation professionnelle

De manière générale, il est interdit d'employer des jeunes de moins de 18 ans et des apprentis à des travaux les exposant à des risques pour leur santé, leur sécurité, leur moralité ou excédant leurs forces. Ce principe général est ensuite décliné par le Code du travail, travaux par travaux. Néanmoins, pour les besoins de leur formation professionnelle, il est possible de déroger à ce principe sous certaines conditions.

Travaux interdits aux jeunes travailleurs

Sont strictement interdits aux jeunes âgés de 15 à 18 ans, les travaux les exposant à :

- › des actes ou représentations à caractère violent ou pornographique ;
- › des agents biologiques susceptibles de provoquer des maladies graves (agents de groupe 3 ou 4 tels que définis par l'article R. 4421-3 du Code du travail) ;
- › des vibrations mécaniques lorsque les niveaux d'exposition dépassent les valeurs d'exposition journalière déclenchant l'action de prévention ;
- › des températures extrêmes susceptibles de nuire à leur santé.

Les jeunes travailleurs ne peuvent en outre être affectés à :

- › des travaux d'abattage, d'euthanasie et d'équarrissage des animaux ou les mettant en contact avec des animaux féroces ou venimeux ;
- › des travaux de démolition ou de tranchées comportant des risques d'effondrement ou d'ensevelissement ;
- › des travaux où ils seraient susceptibles de se trouver sans surveillance dans un local présentant un risque de contact avec des pièces nues sous tension, sauf s'il s'agit d'installations à très basse tension de sécurité. Ils ne peuvent pas non plus exécuter des opérations sous tension.

Enfin, la conduite de quadricycles à moteur et de tracteurs agricoles ou forestiers, non munis de dispositifs de protection contre le renversement, leur est interdite.

Travaux interdits susceptibles de dérogations

Certains travaux, en principe interdits aux jeunes travailleurs peuvent, à titre dérogatoire, être effectués par ces derniers. Il pourra s'agir soit de **dérogations permanentes** pour les jeunes titulaires de certains diplômes ou titres professionnels en lien avec l'activité exercée, soit de **dérogations temporaires**, conditionnées à la déclaration auprès de l'inspecteur du travail.

Les dérogations permanentes

Les jeunes travailleurs âgés de 15 ans à moins de 18 ans, en formation professionnelle ou non, peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de dérogations individuelles de droit, dites « permanentes ». Ces dérogations, qui n'ont pas besoin d'être déclarées à l'inspecteur du travail, concernent :

- **les jeunes travailleurs titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel correspondant à l'activité exercée** : ces jeunes peuvent effectuer des travaux réglementés sous réserve de l'avis favorable du médecin du travail ou du médecin chargé du suivi médical ;
- **les travaux exposant à un risque d'origine électrique** : les jeunes travailleurs détenant une habilitation électrique d'exécutants (B1, H1, B1V) peuvent effectuer des opérations sur ou au voisinage des installations électriques, dans les limites de leur habilitation ;
- **la conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage de charge** : les jeunes peuvent conduire de tels équipements à condition d'avoir reçu une formation adéquate et d'être titulaires d'une autorisation de conduite spécifique ;
- **les manutentions manuelles de charge** : les jeunes travailleurs peuvent effectuer des travaux comportant des manutentions manuelles excédant 20 % de leur poids si leur aptitude médicale à ces travaux a été constatée.

Les dérogations temporaires

Certains travaux, bien qu'interdits aux jeunes travailleurs, peuvent faire l'objet de dérogations temporaires, sous réserve d'avoir fait l'objet d'une déclaration auprès de l'inspecteur du travail.

Sont concernés :

- les travaux impliquant des agents chimiques dangereux autres que les agents chimiques combustibles ou dangereux pour l'environnement ;
- les opérations pouvant exposer à un niveau d'empoussièrement de fibres d'amiante de niveau 1 ;
- les travaux exposant à des rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B ;
- les travaux exposant à des rayonnements optiques artificiels s'il existe un risque de dépassement de la valeur limite d'exposition ;
- les travaux en milieu hyperbare de classe I, II ou III ;
- la conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage ;
- les travaux nécessitant l'utilisation ou l'entretien de certaines machines dangereuses (machines listées à l'article R. 4313-78 du Code du travail et machines dont l'accès aux éléments mobiles ne peut être empêché totalement, telles les machines à bois) ;
- le montage et le démontage des échafaudages ;
- les travaux effectués avec des appareils à pression ;
- les travaux en milieu confiné (cuves, réservoirs, puits, égouts...) ;
- les travaux au contact du verre ou du métal en fusion.

Il est en outre interdit d'affecter les jeunes à des **travaux temporaires en hauteur** lorsque la prévention du risque de chute de hauteur n'est pas assurée par des mesures de protection collective. Il est toutefois possible de déroger à cette interdiction :

- pour l'utilisation d'échelles, d'escabeaux et de marchepieds, à condition que cette utilisation soit faite après évaluation du risque ayant établi que ce risque est faible et qu'il s'agisse de travaux de courte durée à caractère non répétitif ;
- pour les travaux pour lesquels des dispositifs de protection collective ne peuvent être mis en œuvre, à condition que le jeune soit muni d'un équipement de protection individuelle, qu'il soit formé et informé.

Enfin, il convient de noter que comme tout autre salarié, les jeunes travailleurs doivent faire l'objet d'un suivi individuel de leur état de santé, afin de les informer sur les risques éventuels auxquels les expose leur poste de travail.

Pour plus d'informations, voir le dossier web « jeunes travailleurs » sur le site www.inrs.fr.

Les spécificités du secteur de l'aide à la personne

Si la mise en œuvre de mesures de prévention dans les établissements médico-sociaux ne présente pas de particularités majeures, il n'en va pas de même à domicile, où le lieu de travail se confond avec le lieu de résidence du bénéficiaire.

Or, ce dernier n'a pas toujours les moyens (juridiques, financiers, psychiques, etc.) de faire face à son obligation de santé et de sécurité envers son salarié dans le cadre de l'emploi direct, ou de permettre à la structure prestataire de remplir la sienne comme elle le devrait ; se heurtant au refus ou à l'incapacité soit du bénéficiaire qui occupe le logement, soit de ses proches.

Toutefois, la visite préalable à la prise en charge est un temps qui doit être mis à profit pour identifier des risques professionnels, voire sensibiliser le bénéficiaire aux risques qui peuvent aussi constituer pour lui un risque d'accident domestique (chute, brûlure, électrisation, etc.).

De plus, le contrat de prestation entre la structure et le bénéficiaire doit rappeler les limites de la prestation et, pour ce faire, aborder un certain nombre de points contribuant à prévenir les risques pour le salarié comme pour la personne aidée (préciser par exemple d'isoler les animaux domestiques et qu'il est interdit au salarié d'utiliser un matériel électrique endommagé, comme il est interdit au bénéficiaire de fumer durant l'intervention du salarié).

Le salarié doit alerter l'organisme qui l'emploie de toute difficulté à laquelle il est confronté afin que celui-ci intervienne auprès du bénéficiaire.

Lorsque le salarié est employé par le bénéficiaire (emploi direct ou mode mandataire), le salarié doit attirer l'attention du particulier employeur sur les risques auxquels il est exposé, et lui demander de prendre toute mesure pour les prévenir.

Les fiches familles de risques



Les principaux risques du secteur de l'aide à la personne sont regroupés par familles de risques et présentés dans les fiches qui suivent. Chaque fiche définit les dangers, les situations dangereuses, les événements dangereux et les dommages qui peuvent en découler, puis donne des exemples de mesures de prévention et quelques éléments bibliographiques.

Les auteurs se sont attachés à choisir des exemples de terrain issus du secteur de l'aide à la personne afin de permettre une exploitation directe par tous des éléments qui constituent ces fiches.

Les fiches constituent des ressources pédagogiques qui peuvent être consultées à tout moment par les lycéens, les apprentis, les équipes enseignantes, les tuteurs et les maîtres d'apprentissage. Chacun pourra s'y référer à tout moment lorsqu'il aura besoin de compléments d'informations sur tel ou tel risque. Dans chaque fiche, des liens permettent d'accéder à des ressources documentaires plus complètes et spécialisées.

Ces fiches ne présentent pas la totalité des risques du secteur de manière exhaustive, mais les principaux risques sont présents, ainsi que certains risques auxquels les opérateurs ne pensent pas systématiquement.

Les informations figurant dans les fiches sont génériques et nécessitent d'être contextualisées et adaptées à chaque situation spécifique rencontrée sur le terrain.

Risques de chute de plain-pied



En se déplaçant, on peut trébucher sur un obstacle, se tordre le pied dans un trou au sol ou encore glisser sur un sol humide ou gras. Dans le langage courant, on parle de « chute de plain-pied ». On peut aussi heurter un meuble, se prendre les pieds dans un tapis, etc.

Ces risques représentent le tiers des accidents du travail avec arrêt sur tous les secteurs d'activité confondus.

Dans les EHPAD et les services d'aide à domicile, près d'un accident du travail sur cinq correspond à une chute de plain-pied.

L'aide à domicile commence par ranger ce qui pourrait gêner la circulation. Elle n'a pas vu la balle du chien et tombe lourdement sur le sol. Cette chute lui occasionne une fracture du poignet.

Le nettoyage quotidien vient d'être effectué et le sol est encore humide. La salariée accompagne un résident en salle de restauration pour le déjeuner. Elle glisse dans son déplacement et entraîne le résident dans sa chute. Elle se fait une entorse du genou.

Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers	<ul style="list-style-type: none"> • Tout obstacle heurté lors d'une chute (le sol, des objets ou du matériel au sol, etc.).
Situations dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> • Se déplacer : <ul style="list-style-type: none"> – sur un sol glissant (gras, mouillé, verglacé, etc.), un tapis ; – sur un sol inégal (marche, seuil de porte, tapis, etc.) ; – sur un sol dégradé (aspérité, trou, dalle descellée, carrelage décollé, etc.). • Circuler dans une zone encombrée par des objets ou du matériel au sol : une descente de lit dans la chambre, un câble électrique, des livres, des jouets, etc. • Se déplacer dans un espace faiblement éclairé. • Porter plusieurs objets volumineux en même temps. • Manœuvrer un lève-personne en contournant du mobilier dont les angles sont saillants.
Événements dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Glisser sur un sol gras, un carrelage mouillé, une plaque de verglas. • Être déséquilibré en marchant sur des objets lors de son déplacement (un jouet, un sac, des livres, la balle du chien). • Trébucher en se prenant les pieds dans le tapis du salon, le fil électrique de l'aspirateur, le chat, le chariot repas, le lève-personne ; buter contre le seuil d'une porte, etc. • Être déséquilibré en voulant rattraper une personne qui elle-même perd l'équilibre.
Domages potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Entorse. • Fracture. • Déchirure musculaire. • Contusions. • Plaies et traumatismes divers.

Propositions de mesures de prévention

Élimination ou réduction du risque	<p>À domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur définit la liste des tâches et les moyens de prévention associés lors de l'évaluation de départ, avec le bénéficiaire (ou sa famille). <p>En établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur organise des horaires de nettoyage compatibles aux flux des personnes (repas, toilettes, soins, animations, etc.). • Je nettoie immédiatement les déversements. • J'utilise l'éclairage mis à ma disposition et je signale le besoin en cas d'insuffisance. • Je garde les passages libres de tout obstacle et de tout encombrement. • Je veille à ce que les objets ou les matériels que je transporte ou pousse ne m'empêchent pas de voir les obstacles, des déversements, etc. • J'utilise une aide technique pour mobiliser la personne. • Mon employeur sollicite le bénéficiaire et ses proches pour déplacer les tapis au domicile, ou les équiper d'un film antidérapant. • Dans les espaces communs (couloir, salle à manger, etc.), mon employeur libère l'espace en réorganisant l'agencement, en limitant le nombre de meubles, en privilégiant du mobilier sans angles saillants. • Mon employeur sollicite les résidents et les familles pour libérer l'espace dans les chambres.
---	---

Propositions de mesures de prévention (suite)

Protection individuelle

- Je porte des chaussures qui tiennent la cheville et dont la semelle est antidérapante.
-

Mesures complémentaires : formation, information, instruction, consigne

- Je marque clairement les endroits mouillés ou humides (à l'aide d'une pancarte, par exemple).
- Je ne me précipite pas.
- J'alerte mon employeur des situations de danger et des difficultés que je rencontre.
- À domicile, mon employeur (re)définit la prestation pour exclure certains travaux dont les conditions de sécurité ne sont pas réunies.
- Mon employeur forme le personnel à la prévention des chutes des résidents/bénéficiaires.

Pour aller plus loin

Bibliographie sommaire

Publications INRS :

- *Les heurts, glissades et autres perturbations du mouvement au travail*, ED 140.
- *Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques*, ED 950.
- *La circulation en entreprise. Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques*, ED 975.
- *Services à la personne. Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions. Pour prévenir les chutes au travail*, ED 4193.
- *Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile. Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile*, ED 4198.
- *Conception et rénovation des EHPAD. Bonnes pratiques de prévention*, ED 6099.
- *Les glissades – prévention technique et méthodes de mesure*, ED 6210.

Audiovisuels INRS :

- *Petites chutes et conséquences...*, DV 0331.
- *Napo dans... Pas de quoi rire ! Glissades et trébuchements*, DV 0399.

Site Internet INRS : www.inrs.fr

Interroger avec « glissade » ou « trébuchement » ou « chute de plain-pied ».

Risques de chute de hauteur



Ce sont les risques d'accident liés à la perte d'équilibre d'une personne au droit d'une dénivellation et à sa chute dans le vide. Au cours de la chute de la personne, il peut y avoir heurt, rebond contre des éléments saillants situés sur sa trajectoire et/ou en fin de chute, à sa réception sur une surface à un niveau inférieur ou sur le sol.

Des situations présentant ce risque peuvent se trouver dans une habitation ou dans un établissement et peuvent aussi résulter de l'utilisation d'un équipement d'accès et/ou de travail en hauteur. Les accidents par chute de hauteur peuvent avoir des conséquences particulièrement graves.

Sont évoquées principalement dans cette fiche les spécificités du travail en hauteur.

Le risque de chute de hauteur débute dès qu'il y a dénivellation ou surélévation (marchepied, tabouret, escabeau, échelle, etc.). On les rencontre par exemple lors des travaux de nettoyage des vitres ou des meubles.

Dans le secteur de l'aide à domicile, les chutes de hauteur représentent un accident avec arrêt sur cinq. Elles correspondent à près de 5 % des accidents avec arrêt dans les établissements.

À domicile, un salarié monte sur un escabeau pour nettoyer des vitres en hauteur dans une cuisine exiguë. Surpris par la sonnette de la porte d'entrée, il sursaute, est déséquilibré et chute de l'escabeau. Il se fait une entorse de la cheville.

En établissement, une salariée est montée sur une chaise pour nettoyer le dessus de l'armoire. À bout de bras pour atteindre le fond de l'armoire, sa chaise bascule. Elle tombe et se fracture le poignet.

Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers	<ul style="list-style-type: none"> • Sol ou obstacle heurté pendant la chute. L'impact est d'autant plus fort que la hauteur de la chute est importante.
Situations dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> • Passer l'aspirateur dans l'escalier. • Nettoyer les vitres en hauteur (sur un escabeau, sur une chaise, etc.). • Nettoyer un luminaire en hauteur (sur un escabeau, sur une chaise, etc.). • Ranger du linge ou de la vaisselle dans un placard en hauteur. • Nettoyer la faïence murale de la salle de bain debout sur le rebord de la baignoire. • Monter du matériel encombrant dans le grenier en y accédant par un escalier escamotable. • Nettoyer une terrasse surélevée sans moyen de se retenir (rambarde).
Événements dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Basculer lorsque le pied de la chaise casse. • Basculer de l'escabeau positionné de façon instable pour travailler à bout de bras. • Glisser sur le bord mouillé de la baignoire. • Être déséquilibré lors d'un effort (en ouvrant une porte de placard qui résiste, par exemple). • Trébucher sur des objets encombrants dans l'escalier ou sur le seuil d'une marche.
Dommages potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Entorse. • Fracture. • Décès.

Propositions de mesures de prévention

Élimination du danger ou réduction du risque	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur met à ma disposition des moyens me permettant de travailler depuis le sol (perche télescopique pour le nettoyage des vitres et des revêtements muraux, par exemple). • J'utilise le matériel mis à ma disposition pour intervenir depuis le sol. • Je libère l'escalier des objets encombrants. • Je place les objets et le matériel dont j'ai besoin à une hauteur accessible de plain-pied. <p>À domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur définit la liste des tâches et les moyens de prévention associés lors de l'évaluation de départ, avec le bénéficiaire (ou sa famille).
Protection collective	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur installe (ou fait installer à domicile) des rambardes dans les zones de travail surélevées (terrasse en hauteur), une rampe dans les escaliers.
Protection individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Je porte des chaussures antidérapantes fermées qui tiennent aux pieds pour éviter les glissades.
Mesures complémentaires : formation, information, instruction, consigne	<ul style="list-style-type: none"> • J'alerte mon employeur des situations de danger et des difficultés que je rencontre. • À domicile, mon employeur (re)définit la prestation en excluant certains travaux dont les conditions de sécurité ne sont pas réunies (nettoyer des vitres en hauteur sans disposer de moyens d'accès, par exemple).

Pour aller plus loin

Bibliographie sommaire

Publications INRS :

- *Plates-formes pour travaux de faible hauteur*, ED 75.
- *Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques*, ED 950.
- *Services à la personne. Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions. Pour prévenir les chutes au travail*, ED 4193.
- *Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile. Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile*, ED 4198.
- *Prévention des risques de chutes de hauteur*, ED 6110.
- *Les glissades. Prévention technique et méthodes de mesure*, ED 6210.

Site Internet INRS : www.inrs.fr

Interroger avec « chute de hauteur ».

Autre site Internet : www.chutesdehauteur.com

Risques liés aux déplacements professionnels



Du fait de leur activité, les salariés de l'aide à domicile sont amenés à se déplacer fréquemment en voiture, en voiture sans permis, en vélo, en « deux-roues » motorisé, à pied ou encore en transport en commun.

Ces salariés sont exposés à un risque important d'accident lors de ces déplacements. Au-delà des risques de dommages corporels, le temps limité entre deux prestations est aussi générateur de stress.

Le risque routier est le premier risque d'accident du travail mortel dans les services à la personne.

Entre deux interventions à domicile, la voiture de l'intervenante dérape sur une plaque de verglas à la sortie d'un virage. Le véhicule finit sur le bas-côté. L'intervenante a le poignet douloureux.

À la fin de sa journée, une salariée traverse une voie à grande circulation pour se rendre à l'arrêt de bus. Elle est renversée par une voiture qui ne l'a pas vue. Elle souffre de traumatismes multiples.

Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers

- Tout véhicule en mouvement.
- Les obstacles fixes ou mobiles percutés à pleine vitesse (le danger vient alors de l'énergie cinétique qui n'est qu'en partie absorbée par l'obstacle) : voiture arrêtée, animal traversant la route, objets projetés par le vent ou par un autre véhicule sur la route, etc.
- Les objets à l'intérieur d'un véhicule transformés en projectiles en cas de freinage d'urgence ou lors d'une collision.

Situations dangereuses

- Conduire un véhicule « mal » entretenu (pneus sous-gonflés ou usés, état des freins, etc.).
- Transporter des charges non fixées dans l'habitacle de son véhicule (bouteille de gaz, par exemple).
- Utiliser des moyens de communication (téléphone portable) pendant la conduite.
- Circuler sur une route dégradée, boueuse, verglacée.
- Conduire en situation de vigilance réduite (manque de sommeil, fatigue, alcool, médicaments, usage du téléphone, etc.).
- Conduire vite pour « rattraper le temps perdu » lorsque la charge de travail de la journée ne permet pas de respecter les horaires prescrits.

Événements dangereux

- Perdre le contrôle du véhicule lors d'un dérapage, une glissade, un aquaplanage (verglas, neige, boue, etc.).
- Recevoir une charge mal arrimée projetée vers l'avant du véhicule suite à un violent coup de frein, lors d'un arrêt brutal (collision).
- Percuter un obstacle avec son véhicule (un autre véhicule, par exemple).
- Faire un écart pour éviter un obstacle sur la route et perdre le contrôle de son véhicule.
- Faire une sortie de virage, de rond-point (vitesse).

Dommages potentiels

- Blessures graves.
- Traumatismes.
- Décès.

Propositions de mesures de prévention

Élimination du danger ou réduction du risque

- Mon employeur organise les tournées pour limiter les déplacements.
- Une solution est anticipée pour les cas où les déplacements seraient impossibles.
- J'emprunte les trottoirs et voies piétonnes lorsque je circule à pied.
- Je privilégie les pistes cyclables lorsque je circule en vélo.
- Mon employeur intègre les temps de déplacement dans les plannings, en fonction des horaires et du trafic.
- Mon employeur donne au bénéficiaire une plage horaire et non une heure fixe pour démarrer la prestation (gestion des retards prévisibles liés aux conditions de circulation, aux aléas de la route, aux transports en commun, etc.).
- En cas d'intempérie, mon employeur limite mes déplacements aux prestations indispensables.
- Je charge le véhicule dans les règles de l'art : pas de surcharge, charges transportées bien fixées, etc.
- Mon employeur assure le bon entretien des véhicules de l'entreprise et les équipe de pneus hiver en période hivernale (chaînes en montage, par exemple).

Propositions de mesures de prévention (suite)

Élimination du danger ou réduction du risque (suite)

- Je remonte tout problème rencontré sur le véhicule de l'entreprise (en renseignant par exemple une fiche d'anomalies).
- Lorsqu'il s'agit de mon véhicule personnel, je l'entretiens régulièrement.
- Je ne fais pas usage de mon téléphone lorsque je conduis (téléphone, SMS, internet, etc.) ; je renvoie mes appels sur la messagerie.
- Je reste concentré sur ma conduite ; je m'arrête pour téléphoner.

Protection individuelle

- Je porte la ceinture de sécurité.
- Je porte un gilet réfléchissant quand je dois me déplacer sur la chaussée ou à proximité immédiate.

Mesures complémentaires : formation, information, instruction, consigne

- Mon employeur établit un protocole de communication lors des déplacements pour éviter l'utilisation des téléphones portables au volant (enregistrement des messages, pas de réponse immédiate, arrêt du véhicule avant tout rappel, etc.).
- Mon employeur informe les conducteurs sur les risques routiers et rappelle les règles de bonne conduite (des actions de sensibilisation ou de formation post-permis existent pour la conduite en sécurité de véhicules utilitaires légers, idem pour la sensibilisation à la conduite sous l'influence de certains médicaments, de l'alcool, de stupéfiants, etc.).
- Je renseigne le carnet d'entretien de mon véhicule (périodicité des visites, problèmes rencontrés).
- Je respecte le code de la route : les distances de sécurité, les limitations de vitesse, etc.
- Je dispose d'une lampe lorsque je me déplace à pied, idem dans la voiture.

Pour aller plus loin

Bibliographie sommaire

Publications INRS :

- *Conduire est un acte de travail*, ED 934.
- *Le risque routier en mission. Guide d'évaluation des risques*, ED 986.
- *Services à la personne. Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions. Pour prévenir les problèmes de santé liés à l'activité physique au travail*, ED 4191.
- *Services à la personne. Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions. Pour prévenir les accidents liés aux déplacements professionnels*, ED 4195.
- *Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile. Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile*, ED 4198.
- *Plan de mobilité et sécurité durables. Repenser les déplacements professionnels*, ED 6202.
- *Arrimage de charges sur les véhicules routiers*, ED 6145.

Audiovisuels INRS :

- *Rouler pour le travail. Prévention du risque routier en mission*, DV 0367.
- Film court *Le colis*, Anim15.
- Film court *Le rendez-vous*, Anim16.
- Film court *Le parc auto*, Anim17.
- Film court *Le téléphone*, Anim18.

Pour aller plus loin (suite)

Bibliographie sommaire (suite)

Site Internet INRS : www.inrs.fr
Interroger avec « risque routier ».

Autres sites Internet :

- www.securite-routiere.gouv.fr
- www.soufflez-vous-saurez.fr

Risques liés à la charge physique de travail



Ce sont des risques pouvant engendrer de la fatigue, des douleurs, une gêne fonctionnelle et aussi des lésions aiguës ou chroniques touchant le plus souvent l'appareil locomoteur, mais également l'appareil cardiovasculaire et respiratoire. Ces atteintes sont consécutives à des efforts physiques intenses et/ou prolongés et/ou répétés, à des postures inconfortables ou contraignantes.

La charge physique de travail peut aussi entraîner des heurts, chocs ou écrasements avec les personnes, les équipements et les objets. Dans l'aide à la personne, chaque situation de travail comporte une part d'activité physique : manutention de personnes et/ou d'équipements, efforts, gestes répétés, mais aussi postures contraignantes et/ou prolongées. Ces facteurs sont aggravés par les conditions d'exécution du travail (bruit, température, courant d'air, stress (voir fiche RPS), hygiène des locaux, éclairage, exigüité des locaux, etc.).

Cela peut entraîner des accidents du travail (contusions, lumbagos, etc.) ou des maladies professionnelles (tendinites, TMS). La majorité des accidents du travail et maladies professionnelles est due à l'activité physique.

En établissement, un professionnel se fait mal au dos en transférant un résident du lit au fauteuil sans aide technique. Il souffre d'une lombalgie aiguë.

Une aide à domicile, en secteur rural depuis quinze ans, est amenée à mobiliser quotidiennement des bénéficiaires sans aucune aide. Elle souffre de violentes douleurs du dos : des examens médicaux lui révèlent une hernie discale sévère qui sera reconnue comme maladie professionnelle. La salariée devra retrouver une activité professionnelle compatible avec son état, et reste très handicapée dans sa vie familiale.

À domicile, une intervenante se cogne le coude contre l'armoire de toilette en nettoyant le lavabo dans un espace exigü. Un gros hématome apparaît sur son bras.

Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers	<ul style="list-style-type: none"> • Postures contraignantes, efforts physiques intenses ou répétés. • Personnes, équipements et objets mobilisés/manutentionnés (statiques ou en mouvement).
Situations dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> • Aider et soutenir une personne en perte d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne (habillage/déshabillage, toilette, déplacements, etc.). • Manutentionner des sacs de linge. • Repasser avec un équipement lourd. • Déplacer un équipement lourd (chariots repas, par exemple).
Événements dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler de façon répétée et/ou prolongée avec les bras au-dessus du niveau des épaules ou le dos courbé (entretien et nettoyage des locaux). • Rester debout de façon prolongée. • Accomplir des mouvements ou adopter des postures inhabituelles (rattraper la télécommande derrière le lit, retenir une personne qui va chuter, etc.).
Dommages potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Troubles musculo-squelettiques (TMS). Ils sont principalement localisés au niveau des épaules, du poignet, du coude et du dos (tendinite du coude ou de l'épaule, lombalgies, sciatiques, par exemple). • Lésions ponctuelles du dos ou des articulations. • Hématomes. • Plaies. • Écrasements. • Fractures.

Propositions de mesures de prévention

Élimination du danger ou réduction du risque	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur organise mon travail pour supprimer ou diminuer les manutentions et les déplacements : aides techniques à la manutention et aux transferts, rehausse de la hauteur de prise et/ou de dépose (plan de travail, lit médicalisé), utilisation de chariots à fonds relevables, etc. • Mon employeur prévoit des temps de récupération dans l'organisation de mon travail. • Mon employeur répartit les tâches pour limiter les gestes répétitifs et les contraintes posturales : travail en binôme, planification. • Mon employeur choisit un mobilier facile à déplacer (mobilier roulant, chariot motorisé, etc.). <p>À domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur planifie les interventions en répartissant la charge de travail entre les intervenants. • J'utilise les moyens de manutention mis à ma disposition : aides techniques, timon motorisé, etc.
Protection individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Je porte les équipements de protection individuelle adaptés au travail à effectuer : chaussures fermées qui maintiennent les pieds, tenue de travail qui ne limite pas les mouvements, etc.

Propositions de mesures de prévention (suite)

Mesures complémentaires : formation, information, instruction, consigne

- Mon employeur forme le personnel pour qu'il soit conscient des risques, participe à la recherche d'améliorations (formation PRAP : prévention des risques liés aux activités physiques).
- Mon employeur forme les intervenants à domicile, coordonnateurs de secteur et dirigeants : acteurs prévention secours, animateurs prévention.
- Mon employeur forme le personnel à l'utilisation des aides techniques.
- J'informe mon employeur des situations dangereuses.

Pour aller plus loin

Bibliographie sommaire

Publications INRS :

- *Services à la personne. Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions. Pour prévenir les problèmes de santé liés à l'activité physique au travail*, ED 4191.
- *Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile. Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile*, ED 4198.
- *Méthode d'analyse de la charge physique de travail. Secteur sanitaire et social*, ED 6291.

Recommandation CNAMTS :

- *Prévention des TMS dans les activités d'aide et de soins en établissement*, R 471.

Audiovisuels INRS :

- *D'une maison à l'autre. Risques professionnels et aide à domicile*, DV 0346.
- *Napo dans... Allégez la charge*, DV 0376.

Site Internet INRS : www.inrs.fr

Interroger avec « manutention manuelle », « activité physique », « TMS » ou « lombalgie ».

Risques liés aux produits d'entretien et aux émissions toxiques



Dans le cadre de certaines activités, on utilise des produits chimiques sous différentes formes (liquides, aérosols) et à différents taux de concentration (produits purs ou dilués). On peut être aussi amené à les stocker et à les transporter.

Respirer, ingérer ou toucher ces produits peut provoquer des brûlures, des réactions allergiques, des intoxications ou même des maladies graves. Ces manifestations peuvent apparaître immédiatement ou après plusieurs années.

Dans l'aide à la personne, les risques chimiques peuvent être liés à l'utilisation des produits d'entretien des locaux et des équipements (détergents, désinfectants) mais aussi à l'environnement de travail (tabac, appareils de chauffage). Ces risques peuvent provenir de fuites ou de déversements accidentels (emballage percé lors de la manutention ou renversement de bidons, par exemple). Ils sont aussi liés à la conception et à l'organisation des stockages (réaction dangereuse entre produits chimiques stockés les uns à proximité des autres).

Dans la lingerie, la remplaçante doit détacher un vêtement. Face à des bidons non-étiquetés, elle utilise le bidon portant la mention « détachant » inscrit au marqueur. Le produit lui brûle les mains.

À domicile, un intervenant tousse de plus en plus au contact d'un bénéficiaire gros fumeur qui refuse d'aérer son logement. Il lui déclenche une crise d'asthme.

L'aide à domicile vient de déposer du détartrant dans la cuvette des W.C. Une heure plus tard, elle décide de les désinfecter avec de l'eau de javel. Une vapeur se dégage de la cuvette avec une odeur très forte de chlore. Celle-ci envahit rapidement cette petite pièce que sont les toilettes. Elle est gênée pour respirer, tousse et doit sortir prendre l'air. Elle est atteinte d'un œdème pulmonaire.

Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers

- Les produits d'entretien (solvants, nettoyeurs ménagers, détartrants acides pour les sanitaires, nettoyeurs alcalins pour le four, eau de javel, etc.), la fumée de tabac et les gaz toxiques provenant de chaudière, chauffe-eau, poêle à bois, cuisinière à charbon mal entretenus.

Situations dangereuses

- Mélanger des produits (comme par exemple acide et eau de javel), qui peuvent dégager des gaz toxiques.
- Utiliser des produits reconditionnés dans des contenants inadaptés, poreux ou réservés à l'alimentaire (comme par exemple l'eau de javel en berlingot diluée dans une bouteille d'eau minérale en plastique).
- Manipuler des produits à mains nues, sans protection (gants).
- Utiliser un produit d'un contenant sans l'étiquetage d'origine, sans en connaître les risques.
- Travailler dans l'environnement d'un fumeur.

Événements dangereux

- Inhaler des gaz et des fumées toxiques.
- Renverser un bidon avec déversement et projections sur la peau et les muqueuses du liquide qu'il contient.
- Réaction de produits qui peuvent être à l'origine de vapeurs ou de projections dangereuses lorsqu'on les mélange, comme par exemple l'eau de javel et l'acide détartrant qui dégagent du chlore.
- S'alimenter, fumer sans s'être lavé les mains après utilisation de produits d'entretien.

Dommages potentiels

- Asphyxie et problèmes respiratoires.
- Allergie, démangeaisons, rougeurs, conjonctivite (irritation des yeux).
- Brûlure.
- Intoxication.
- Dermatite.
- Cancer.
- Mutations génétiques.
- Effet sur la fertilité ou sur le développement de l'enfant à naître.
- Dommages corporels en cas d'incendie ou d'explosion.

Propositions de mesures de prévention

Élimination du danger ou réduction du risque

- Mon employeur supprime les produits d'entretien dangereux ou les remplace par des produits moins nocifs.
- Mon employeur améliore les conditions de rangement des produits (aménagement du local, ventilation, etc.).
- J'utilise un seau équipé d'un système d'essorage pour ne pas être en contact avec le produit de nettoyage.
- Je ne stocke pas de produits inflammables à proximité d'un point chaud.
- En établissement, mon employeur met en place une centrale de dilution.

Protection collective

- Mon employeur s'assure que les locaux de stockage des produits sont bien ventilés.
- J'ouvre les portes et fenêtres lors du nettoyage.

Propositions de mesures de prévention (suite)

Protection individuelle

- Mon employeur met à ma disposition les équipements de protection individuelle adaptés au risque (gants, vêtements de travail couvrants, lunettes et masque dans certains cas). Il me forme à leur utilisation et au choix de la protection adaptée.
- Je porte les équipements de protection individuelle qui sont mis à ma disposition et qui sont adaptés à mon travail (en bon état, bien entretenus et à la bonne taille).

Mesures complémentaires : formation, information, instruction, consigne

- Mon employeur m'informe sur les dangers des produits et me forme à les utiliser, les stocker et les déplacer en toute sécurité, en référence aux fiches toxicologiques des substances et aux fiches de données de sécurité (FDS).
- Je connais les produits utilisés (lire l'étiquette).
- Je connais les pictogrammes de danger (voir ci-après).
- Je respecte les consignes pour manipuler, transporter, stocker, transvaser les produits : utiliser un contenant adapté en cas de transvasement de produits dangereux et y apposer une étiquette précisant la nature et les dangers du produit ; préférer les petits contenants d'origine pour éviter les transvasements.
- Je respecte les conditions d'hygiène : se laver les mains avant de manger ou de fumer, changer de vêtements, remplacer le masque après une pause, etc.
- Lors de la manipulation des produits, je respecte les consignes. Je ne mange pas, ne fume pas et ne bois pas en manipulant des produits chimiques.
- Je change de tenue de travail dès que nécessaire.

Pour aller plus loin

Éléments techniques, réglementation, normes

Tous les produits dangereux doivent être étiquetés ; l'étiquette doit comporter **les pictogrammes** appropriés :



Produits
explosifs



Produits nuisant
gravement
à la santé



Produits
inflammables



Produits mortels



Produits
comburants



Produits altérant
la santé ou la couche
d'ozone



Gaz sous
pression



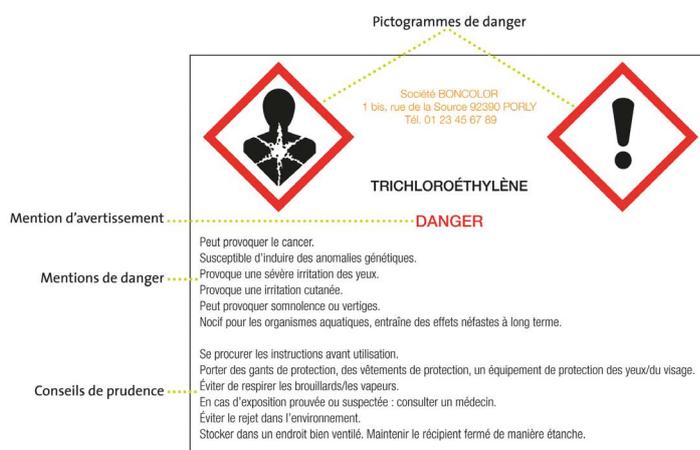
Produits polluants



Produits corrosifs

Pour aller plus loin (suite)

Exemple d'étiquette normalisée de produit :



- **Une fiche de données de sécurité (FDS)**, réalisée par le fournisseur, existe notamment pour tous les produits chimiques dangereux disponibles à l'achat. Elle comporte tous les renseignements utiles pour manipuler le produit et réagir en cas d'accident.
- **La notice ou fiche de poste** est aussi un document d'information écrit destiné à informer les travailleurs des risques auxquels ils peuvent être exposés, et des dispositions à prendre pour les éviter.
- **Une surveillance médicale renforcée** est prévue pour les personnes exposées à des agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Bibliographie sommaire

Publications INRS :

- *Un truc dans l'œil. Que faire*, ED 817.
- *Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile. Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile*, ED 4198.
- *Étiquettes de produits chimiques. Attention, ça change*, ED 6041.
- *Risques chimiques ou biologiques. Retirer sa tenue de protection en toute sécurité*, ED 6165, ED 6166 et ED 6167.
- *Risques chimiques ou biologiques. Retirer ses gants en toute sécurité. Gants à usage unique*, ED 6168.
- *Manipulation de produits chimiques. Comment lire la fiche de données de sécurité*, ED 6253.

Audiovisuel INRS :

- *Cartoon orange. Napo et les produits chimiques*, DV 0304.
- *Napo dans... Attention produits chimiques*, DV 0386.
- *Les conseils du Pr Chimico sur les risques chimiques*, DM 0390.
- Film court *Que signifient ces pictos*, Anim27.
- Film court *Le stockage des produits chimiques*, Anim47.

Site Internet INRS : www.inrs.fr

Interroger avec « risque chimique ».

Autre site Internet :

- www.seirich.fr
Seirich, outil pour évaluer les risques chimiques dans l'entreprise.

Risques liés aux agents biologiques



Ce sont des risques d'infection, d'allergie ou d'intoxication liés à la présence d'agents biologiques (bactéries, moisissures, virus) sur les lieux de travail. Ils sont présents chez les êtres vivants et dans l'environnement. La transmission à l'homme peut se faire par voie respiratoire, par contact, par ingestion ou par pénétration suite à une lésion. Ce sont des risques qui peuvent avoir des conséquences graves.

Le chien agressif n'accepte pas la présence d'une étrangère dans la maison. Il mord l'aide à domicile car la bénéficiaire ne sait pas se faire obéir. L'aide à domicile contracte une infection.

L'agent hôtelier présente une forte fièvre après avoir travaillé au contact d'un résident avec suspicion de tuberculose (manipulation de mouchoirs en papier souillés et toux à répétition avec postillons).

L'aide à domicile s'occupe d'une personne atteinte de gale (aide à la toilette et à l'habillage). Intervenant mains nues, elle est elle-même contaminée.

Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers

- Agents biologiques pathogènes (bactéries, virus, germes, microbes, champignons, moisissures) ou réservoirs d'agents biologiques comme poussières et produits contaminés (sang, selles, urine, postillons, terre, objets rouillés, déjections animales).
Ces agents biologiques sont des êtres vivants microscopiques, donc impossibles à voir à l'œil nu.
-

Situations dangereuses

- Toutes situations exposant à des agents biologiques pathogènes :
 - travailler en présence d'une personne malade ou d'animaux ;
 - nettoyer les sanitaires ou changer la litière du chat ;
 - aider à la toilette ;
 - manipuler du linge souillé (linge personnel, draps, etc.) ;
 - manipuler des déchets d'activité de soin à risques infectieux (DASRI) ;
 - travailler dans un lieu exigü, humide, mal aéré.
-

Événements dangereux

- Inhaler/ingérer des gouttelettes (postillons) ou des poussières contaminées en suspension (sac d'aspirateur).
 - Porter ses mains souillées à la bouche.
 - Se couper/se piquer avec un objet souillé (aiguille ou objet tranchant contaminé, pièce rouillée, terre), se faire mordre par un animal, etc.
 - Être en contact cutané (gale, mycose).
 - Être en contact par les muqueuses (œil, nez, bouche), par exemple lors de projections accidentelles.
-

Dommages potentiels

- Les dommages potentiels sont liés au type d'agent biologique. Leur gravité est variable (allergie, infection).
-

Propositions de mesures de prévention

Élimination du danger ou réduction du risque

- Mon employeur fournit du matériel à usage unique (serviettes, mouchoirs, drap).
- Pour mon usage personnel, je privilégie les serviettes à usage unique ; pour le bénéficiaire et moi, les mouchoirs à usage unique.
- Je mets les protections souillées dans des sacs fermés avant de les jeter à la poubelle.
- Je maintiens les sacs de déchets ou de lingerie à bonne distance du corps pendant leur manipulation.
- Je change le linge, les serviettes et les gants de toilette lorsqu'ils sont souillés. Je ne les mélange pas avec le linge courant. J'essaie de les laver au plus vite à au moins 60°.
- Je limite la mise en suspension des poussières (balayage humide, aspiration, vapeur à sec plutôt que balayage à sec).
- En établissement, je mets le linge contaminé dans les sacs prévus à cet effet (code repère adapté).
- Je nettoie régulièrement les surfaces et les aides techniques.
- Je signale au responsable les moyens et matériels défaillants ou manquants (ventilation en panne, par exemple).

Propositions de mesures de prévention (suite)

Protection collective

- J'aère régulièrement mon espace de travail, la pièce dans laquelle je manipule le linge sale, par exemple.

En établissement :

- Mon employeur assure une ventilation correcte des locaux : entretien régulier des climatiseurs et de la ventilation mécanique contrôlée (VMC).

Protection individuelle

- Je porte des gants de ménage pour manipuler les déchets et nettoyer les sanitaires.
- À domicile, en cas de pathologie avérée, je porte les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés (masque, gants, tablier, etc.).

Mesures complémentaires : formation, information, instruction, consigne

- Mon employeur sensibilise le personnel aux risques biologiques présents et le forme à prendre les mesures adéquates.
- J'applique les précautions standard en hygiène (je porte une blouse, je m'attache les cheveux, je ne porte pas de bijou, j'ai les ongles courts sans vernis).
- Je ne touche pas aux déchets médicaux.
- Je me lave les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou un produit hydro-alcoolique (systématiquement après avoir enlevé les gants, après avoir touché un animal, après être allé aux toilettes, etc.).
- Sur les conseils du médecin du travail, mon employeur me recommande certaines vaccinations et organise des campagnes de vaccination.
- Je vérifie que je suis à jour de ma vaccination (DTP obligatoire, hépatite B recommandée).
- Mon employeur sensibilise les personnes aidées à l'importance d'être également vaccinées.
- Mon employeur forme le personnel à la prévention du risque d'accident d'exposition au sang (AES) et à la conduite à tenir en cas d'accident.

Pour aller plus loin

Éléments techniques, réglementation, normes

Il existe des vaccins pour certains agents biologiques (tétanos, hépatite, leptospirose, etc.). Demander l'avis du service de santé au travail.

Bibliographie sommaire

Publications INRS :

- *Les agents biologiques*, ED 117.
- *Gants de protection pour les métiers de la santé*, ED 118.
- *Les risques biologiques au travail*, ED 988.
- *Services à la personne. Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions. Prévenir les risques d'infection*, ED 4194.
- *Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile. Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile*, ED 4198.
- *Les risques biologiques en milieu professionnel*, ED 6034.
- *Risques chimiques ou biologiques. Retirer sa tenue de protection en toute sécurité*, ED 6165, ED 6166 et ED 6167.
- *Risques chimiques ou biologiques. Retirer ses gants en toute sécurité*, ED 6168.
- *Lavez-vous les mains pour vous protéger et protéger les autres*, ED 6170.

Pour aller plus loin (suite)

Bibliographie sommaire

Audiovisuels INRS :

- Film court *Comment se transmettent les agents biologiques*, Anim021.
- Film court *Comment empêcher la transmission des agents biologiques*, Anim022.
- Film court *Se laver les mains pour limiter les risques d'infection*, Anim023.
- *Une enquête de l'agent Bio 07. Un multimédia sur les risques biologiques au travail*, DM 0333.

Site Internet INRS : www.inrs.fr

Interroger avec « risque biologique » ou « allergie ».

Risques liés aux équipements de travail (comprenant les équipements de manutention mécanique)



Ce sont principalement des phénomènes dangereux qui peuvent être à l'origine de blessures (écrasements, coupures, perforations, etc.) par l'action mécanique d'éléments de machines, d'outils, de pièces, de charges, de projections de matériaux solides ou de fluides. Cependant, les équipements de travail présentent de nombreux autres risques, tels que ceux liés aux énergies, aux températures extrêmes, aux rayonnements, au bruit, aux émissions de substances dangereuses, aux vibrations et à une mauvaise prise en compte des principes ergonomiques.

Ce sont également les risques d'accident liés à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement) ou au moyen de manutention lui-même (rupture, défaillance) et à son déplacement. Dans les métiers de l'aide à la personne, ce sont tous les risques liés aux matériels utilisés pour l'entretien des locaux, la préparation des repas, le traitement du linge.

Ce sont aussi toutes les aides techniques utilisées pour le transfert des personnes (lève-personne, verticalisateur), ou la manutention/le déplacement de charges (chariot repas motorisé, timon motorisé d'aide au déplacement de chariots). Les risques sont dans ce cas essentiellement liés à la circulation de l'appareil ou à la chute de la charge.

À domicile, une intervenante a utilisé un robot ménager multifonction pour hacher des légumes. Pendant le nettoyage de l'appareil, elle se coupe profondément avec la lame. Sa blessure nécessitera plusieurs points de suture et un arrêt de travail d'une semaine.

Un intervenant à domicile se cogne le coude en déplaçant la potence du lève-personne alors qu'il refaisait le lit dans la chambre exigüe du bénéficiaire. Il a un hématome au coude.

Une salariée se coince le pied sous le chariot repas en le reculant pour laisser passer une collègue qui sort d'une chambre avec un résident. Elle souffre d'une fracture.

À la buanderie, une opératrice heurte le fer à repasser avec le dos de la main. Elle souffre d'une brûlure superficielle qui nécessite un soin d'infirmier.

Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers	<ul style="list-style-type: none"> • Équipement en mouvement. • Équipement suspendu (moteur sur rail plafonnier, par exemple). • Équipement à température élevée. • Formes agressives (élément tranchant). • Charge en mouvement. • Charge suspendue.
Situations dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des équipements/machines (robot ménager, lave-linge, sèche-linge, calandre, centrale vapeur, etc.). • Utiliser des équipements mobiles (lève-personne sur rail plafonnier, lève-personne mobile, verticalisateur, chariot motorisé, etc.). • Évoluer dans des espaces encombrés et/ou exigus.
Événements dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Se coincer dans un équipement. • Être heurté par un équipement en mouvement. • Recevoir une charge suspendue (moteur de rail plafonnier pendant l'accrochage, par exemple). • Entrer en contact avec une source de chaleur élevée (équipement de cuisson, par exemple).
Dommages potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Entorse. • Fracture. • Déchirure musculaire. • Contusions, plaies. • Brûlures. • Traumatismes divers.

Propositions de mesures de prévention

Élimination du danger ou réduction du risque	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur priorise le lève-personne plafonnier sur le lève-personne roulant. • Mon employeur organise une maintenance régulière des équipements de manutention. • Mon employeur choisit des équipements adaptés à la morphologie, à l'état ou au handicap de la personne aidée. • Le cas échéant, il intervient auprès du bénéficiaire ou de ses proches pour disposer des équipements nécessaires au domicile. • Je vérifie l'état du matériel mis à ma disposition, notamment les moyens de manutention et les accessoires, avant de les utiliser. • Je signale tout élément défectueux à mon employeur. • J'utilise les moyens de manutention mis à ma disposition en respectant les consignes d'utilisation.
Protection individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Je porte les équipements de protection individuelle adaptés au travail à effectuer : chaussures fermées qui maintiennent les pieds, tenue de travail qui ne limite pas les mouvements, gants de ménage pour les coupures, etc.
Mesures complémentaires : formation, information, instruction, consigne	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur informe le personnel des risques liés à l'utilisation des différentes machines et équipements. • Mon employeur organise régulièrement des formations à l'utilisation du matériel. • J'explique à la personne aidée le fonctionnement de l'aide technique. • J'applique les instructions d'utilisation des matériels données par mon employeur, notamment celles qui concernent ma sécurité.

Pour aller plus loin

Bibliographie sommaire

Documents INRS :

- *Intervenir sur un équipement de travail ; penser sécurité*, ED 134.
- *Principales vérifications périodiques*, ED 828.
- *La main et la machine*, ED 940.
- *Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile. Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile*, ED 4198.
- *Sécurité des équipements de travail. Prévention des risques mécaniques*, ED 6122.

Audiovisuel INRS :

- Vidéo *Dispositif de transfert et d'aide à la toilette de personnes*, Milo, Anim 108.

Site Internet INRS : www.inrs.fr

Interroger avec « équipements de travail ».

Risques liés aux effondrements et chutes d'objets



Ce sont des risques d'accidents qui sont liés à l'effondrement des structures ou à la chute d'objets provenant d'un stockage, d'un étage supérieur.

Dans les métiers de l'aide à la personne, ces risques peuvent être en lien avec le mode de rangement en hauteur de produits ou de matériel (les affaires d'un résident sur le haut d'une armoire, les ustensiles de cuisine dans un placard haut, les conserves ou les produit d'entretien sur des étagères, etc.).

Ils peuvent également être causés par le renversement de charges, de matériel de stockage, ou d'équipements de manutention (un chariot de linge, une étagère, un lève-personne, etc.).



À domicile, l'intervenante range un pack de bouteilles d'eau au sommet de l'étagère de l'arrière-cuisine. Il s'agit d'une étagère métallique posée au sol, et les planches inférieures sont remplies de cartons presque vides. Sous la charge, l'étagère bascule vers l'avant et tombe sur la salariée. Celle-ci a l'arcade sourcilière ouverte.



En sortant de la buanderie avec un roll-conteneur de draps de lit, le salarié fait un effort pour franchir une petite marche. Le roll lui échappe alors et bascule sur lui, lui occasionnant une fracture du bras.



En passant l'aspirateur, l'intervenante déplace l'escabeau rangé derrière la porte avec une seule main. Celui-ci tombe sur la salariée et lui engendre une fracture du nez.



Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers	<ul style="list-style-type: none"> • Objets et charges stockés en hauteur.
Situation dangereuse	<ul style="list-style-type: none"> • Se trouver sous ou à proximité d'une charge stockée en hauteur. • Ranger des produits ou du matériel en hauteur. • Empiler des charges (des cartons, des ustensiles de cuisine, etc.). • Appuyer un matériel lourd contre un mur ou une porte (table à repasser, etc.).
Événements dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Chute d'un objet ou d'un produit. • Effondrement d'une étagère. • Renversement d'un chariot.
Dommages potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Contusions, plaies. • Fractures. • Traumatismes divers. • Décès.

Propositions de mesures de prévention

Élimination du danger ou réduction du risque	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur organise les stockages pour que les objets lourds soient placés le plus bas possible. • Mon employeur s'assure de la capacité des matériels pour supporter les charges qui y sont rangées. • Mon employeur fait régulièrement vérifier l'état des structures de stockage. • Mon employeur fixe les structures de stockage au mur pour éviter leur renversement. • Mon employeur choisit des matériels de manutention stables (chariot de repas, chariot à linge, etc.). • Le cas échéant, il intervient auprès du bénéficiaire ou de ses proches pour modifier l'organisation des rangements. • Je place les charges les plus lourdes en bas des étagères, et si nécessaire, je propose au bénéficiaire de modifier le rangement existant.
Protection collective	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur me fournit, si nécessaire, des chaussures protégeant de la chute d'objets. • En cas de besoin, je porte les protections mises à ma disposition par mon employeur.
Mesures complémentaires : formation, information, instruction, consigne	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur informe le personnel des risques liés aux chutes d'objets. • Mon employeur forme le personnel aux techniques de stockage et de rangement des charges lourdes. • J'applique les instructions de stockage et d'organisation des rangements données par mon employeur.

Pour aller plus loin

Bibliographie sommaire

Publications INRS :

- *Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile. Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile*, ED 4198.

Site Internet INRS : www.inrs.fr

Interroger avec « chute d'objet » ou « effondrement ».

Risques et nuisances physiques (bruit)



Une exposition excessive au bruit peut générer des effets irréversibles (surdit  professionnelle). Dans le secteur de l'aide   la personne, il est avant tout un facteur d'inconfort et de fatigue. Il peut  galement constituer un facteur aggravant d'autres risques : en effet, un travail peut  tre rendu plus p nible dans une ambiance bruyante. Le bruit peut  tre  mis de fa on continue (t l viseur, aspirateur, etc.), ou discontinue (chien qui aboie, sonnerie du t l phone   l'accueil, animations dans la salle   manger, etc.). De plus, le bruit peut masquer des signaux utiles (alarme) et augmenter le risque d'accident.

  domicile, une salari e effectue du repassage pendant deux heures. Le b n ficiaire regarde la t l vision, le volume du son est tr s  lev    cause de ses difficult s d'audition. En fin de matin e, la salari e ressent des maux de t te et des difficult s de concentration pour conduire son v hicule.

  proximit  de l'accueil, plusieurs r sidents sont en conversation avec leurs proches, et une personne de l'entretien passe l'auto-laveuse dans le couloir. L'h tesse ne parvient plus   mener correctement l'entretien t l phonique qu'elle a avec une famille.   la fin de son poste, elle est  puis e.

Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers	<ul style="list-style-type: none"> • L'énergie sonore (ou le bruit) peut provoquer des dommages sur le corps humain si son niveau est élevé. Elle peut également perturber la communication et empêcher de percevoir des signaux d'alerte.
Situations dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> • Exercer son activité dans une ambiance bruyante. • Utiliser un matériel bruyant (aspirateur ancien, par exemple).
Événements dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Rester exposé de façon prolongée ou répétée à une source sonore élevée. • Être exposé ponctuellement à un bruit intense ou perturbant.
Dommages potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Effets traumatiques à court terme (fatigue auditive) : sifflements d'oreilles, bourdonnements (acouphènes) ainsi que baisse de l'acuité auditive. Les acouphènes peuvent provoquer insomnie et dépression. • Effets traumatiques à long terme (surdité) : l'exposition prolongée à des niveaux de bruits intenses détruit peu à peu les cellules de l'oreille interne. Elle conduit progressivement à une surdité, qui est irréversible. • Effets non traumatiques : les effets non traumatiques du bruit se manifestent : <ul style="list-style-type: none"> – au niveau du stress qui augmente ; – au niveau de la perception des sons utiles qui se trouve alors perturbée.

Propositions de mesures de prévention

Élimination du danger ou réduction du risque	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur remplace les matériels bruyants par des matériels plus discrets (aspirateur récent, par exemple). • Je demande à la personne aidée de baisser le son du téléviseur pendant mon activité. <p>En établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur planifie le plus de tâches bruyantes possible en dehors des plages de travail. • Mon employeur organise l'espace de travail pour éviter les interférences avec des zones bruyantes (éloigner les espaces de rencontre des familles de la zone d'accueil, par exemple). • Mon employeur choisit des revêtements de sol qui limitent le bruit de roulement des chariots dans les couloirs.
Protection collective	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur aménage les espaces communs avec des matériaux acoustiques absorbants.
Protection individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur me fournit des protections auditives adaptées aux situations de travail (bouchons d'oreille jetables, bouchons moulés). • Si nécessaire, je porte les protections mises à ma disposition par mon employeur.
Mesures complémentaires : formation, information, instruction, consigne	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur forme le personnel aux risques liés au bruit. • Mon employeur signale les zones bruyantes (laverie, par exemple).

Pour aller plus loin

Bibliographie sommaire

Publications INRS :

- *Les équipements de protection individuelle de l'ouïe. Choix et utilisation*, ED 868.
- *Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile. Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile*, ED 4198.
- *Moins fort le bruit*, ED 6020.

Audiovisuels INRS :

- *Napo dans... Le bruit, ça suffit*, DV 0369.
- Film court *Tout comprendre sur... le bruit*, Anim050.
- Film court *Comment mettre correctement ses bouchons d'oreille*, Anim055.

Site Internet INRS : www.inrs.fr

Interroger avec « bruit ».

Risques liés aux ambiances thermiques



Ce sont des risques qui peuvent engendrer le plus fréquemment des plaintes pour inconfort (insatisfaction, fatigue) et plus rarement des risques d'atteintes à la santé (maaises, dermatoses) pouvant être graves (gelures, hyperthermie, coup de chaleur, etc.).

À la buanderie, le salarié manutentionne le linge entre les machines de lavage et les sèche-linge. Il fait très chaud, et le linge dégage une vapeur importante. Il s'effondre, victime d'un malaise.

En période froide, une aide à domicile procède au nettoyage des vitres. Il fait très chaud à l'intérieur et les fenêtres ouvertes créent un courant d'air glacial. En fin de journée elle se plaint de douleurs au dos, et est incapable de mobiliser son épaule. Son médecin lui prescrit un arrêt de travail.

Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers

- Ambiances chaudes ou froides.
 - Courants d'air, vent.
 - Brusques différences de température.
-

Situations dangereuses

- Travailler dans une ambiance thermique chaude, à plus de 30 °C (en été dans des bâtiments non climatisés comportant de grandes surfaces vitrées, des locaux de service comportant des sources de chaleur, par exemple dans la cuisine d'une chaîne de lavage de vaisselle).
 - Travailler dans une ambiance thermique froide (en extérieur, nettoyage d'un balcon ou d'une terrasse en hiver, dans des locaux mal ou non chauffés, etc.).
La sensation de froid peut être accentuée par l'humidité, les courants d'air ou la forme physique de la personne exposée.
 - Travailler dans les courants d'air ou le vent.
-

Événements dangereux

- Exposition plus ou moins intense et longue à une ambiance thermique chaude, froide, ou à des courants d'air.
-

Dommages potentiels

- Dommages liés aux ambiances chaudes :
 - transpiration abondante ;
 - augmentation de la fréquence cardiaque, du déficit en eau et en sel dû à la transpiration excessive ;
 - déshydratation ;
 - crampes ;
 - fatigue, vertiges, nausées, coup de chaleur, perte de connaissance pouvant entraîner la mort par hyperthermie.

- Dommages liés aux ambiances froides :
 - frissons ;
 - douleurs ;
 - problèmes vasculaires ;
 - gelures, lésions graves de la peau au niveau des extrémités (doigts, orteils, nez et lobe des oreilles) ;
 - engelures qui s'installent petit à petit en rendant les extrémités rouges violacées, douloureuses, avec formation de crevasses ;
 - hypothermie pouvant entraîner l'atteinte du système nerveux, la perturbation respiratoire, le décès.

Propositions de mesures de prévention

Élimination du danger ou réduction du risque

- En cas de fortes chaleurs, mon employeur organise le travail de manière à limiter l'accumulation/la succession de tâches physiquement lourdes.

Protection collective

- Mon employeur assure la régulation thermique des locaux (chauffage, climatisation, ventilation pour extraire l'humidité, etc.).

En établissement :

- Mon employeur isole les parties chaudes des machines et installations (coffrage isolant sur des tuyauteries, notamment dans les locaux de service, tels que la cuisine ou la buanderie, par exemple).
- Mon employeur protège les locaux des rayons du soleil (stores, vitres anti-UV).
- En cas de forte chaleur, je crée si possible un courant d'air pour rafraîchir la pièce.
- En période froide, je pense à fermer les portes du local pour éviter les courants d'air et le froid.

Protection individuelle

- En établissement, mon employeur met à ma disposition des vêtements adaptés aux conditions climatiques.
- Je porte des vêtements adaptés au froid, à la pluie.
- En cas de fortes chaleurs, je porte des vêtements amples, légers, favorisant l'évacuation de la sueur.
- Je me protège la tête contre le soleil.

Mesures complémentaires : formation, information, instruction, consigne

- Mon employeur adapte les tâches aux conditions météorologiques.
- Mon employeur organise le travail de façon à éviter le plus possible les situations de travail isolé.
- Mon employeur forme le personnel aux risques liés aux ambiances thermiques.
- En établissement, mon employeur met en place des distributeurs de boissons chaudes/fraîches.
- Je fais des pauses régulières en cas de forte chaleur ou de froid intense, et pense à m'hydrater si nécessaire.
- J'alerte mon employeur sur les difficultés rencontrées.

Pour aller plus loin

Bibliographie sommaire

Documents INRS :

- *Travail et chaleur d'été*, ED 931.
- *Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile. Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile*, ED 4198.

Site Internet INRS : www.inrs.fr

Interroger avec « ambiance thermique » ou « travail au froid ».

Risques d'incendie, d'explosion



Ce sont des risques d'accident (brûlures, blessures, intoxication, etc.) consécutifs à un incendie ou une explosion. Ils sont présents dans toutes les entreprises ou chantiers, et leurs conséquences peuvent être graves tant pour les salariés que pour les installations. Dans les métiers de l'aide à la personne, ils sont plus particulièrement liés à l'utilisation de produits de nettoyage ou d'entretien (solvants, détachants, produits en bombe aérosol), notamment lorsqu'ils sont exposés à une source de chaleur ou à une flamme nue. Ils peuvent également provenir d'une installation ou d'un équipement électrique défectueux (une fuite de gaz, une rallonge électrique détériorée, un appareil de chauffage vétuste ou mal entretenu, par exemple), ou encore de l'utilisation incontrôlée de rallonges et de prises multiples.

À domicile, l'intervenante branche un radiateur électrique soufflant sur la prise électrique de la cuisine, sur laquelle sont déjà branchés plusieurs appareils avec des prises multiples. L'échauffement de celles-ci provoque la fusion de l'isolant plastique. La salariée et le bénéficiaire sont intoxiqués par les vapeurs dégagées par ce début d'incendie.

À la buanderie, une salariée nettoie des taches sur un vêtement avec un détachant en bombe aérosol. Un collègue passe l'aspirateur dans la même pièce. Lors de la mise en route de l'aspirateur, les vapeurs de l'aérosol s'enflamment spontanément. Les deux salariés sont brûlés aux mains et au visage.

Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers	<ul style="list-style-type: none"> • La chaleur intense et les fumées toxiques produites par un incendie. • L'effet de souffle (surpression ou onde de choc) et le flux thermique d'une explosion.
Situations dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> • Manipuler, stocker des produits facilement inflammables (cartons, acétone, alcool ménager, eau écarlate, éther, etc.). • Utiliser des produits en bombe aérosol (insecticide, cire, désodorisant, etc.) comportant un gaz propulseur inflammable. • Utiliser des rallonges électriques non déroulées, ou de nombreuses multiprises superposées (risque d'échauffement).
Événements dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Vaporiser un aérosol à proximité d'une flamme (plaque de cuisson à gaz, par exemple). • Mélanger des produits incompatibles (combustible et comburant : de l'eau oxygénée avec un détachant inflammable, par exemple). • Poser un élément combustible près d'une source de chaleur (un torchon sur un convecteur électrique pour le faire sécher, par exemple). • Provoquer un courant d'air qui éteint un appareil de cuisson et entraîne une fuite de gaz. • Allumer un appareil de chauffage encrassé (poussières dans un appareil électrique, suie de cheminée, etc.). • Brancher un chauffage d'appoint sur plusieurs multiprises.
Dommages potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Asphyxie ou intoxication liées aux fumées. • Brûlures thermiques graves. • Acouphènes. • Blessure voire décès liés à des projectiles ou à l'onde de choc (effet de blast).

Propositions de mesures de prévention

Élimination du danger ou réduction du risque	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur supprime les produits d'entretien/de nettoyage inflammables, ou choisit des produits moins combustibles. • Mon employeur supprime les stockages de matières inflammables (cartons, déchets plastiques, etc.). • Mon employeur améliore les conditions de rangement des produits (aménagement du local, ventilation, etc.). • Mon employeur fait vérifier régulièrement les installations et les équipements électriques. <p>À domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur fait vérifier le bon état de l'installation électrique et la fait remettre en état si nécessaire. Le cas échéant, il sollicite le bénéficiaire et ses proches pour installer des prises supplémentaires et supprimer les rallonges électriques. • J'éloigne les produits combustibles des sources de chaleur (j'éloigne de la table de cuisson les matières pouvant prendre feu, comme un torchon, un livre de cuisine ou des récipients en plastique). • Je ne mélange jamais deux produits entre eux. • Je n'utilise pas d'aérosol près d'une source d'inflammation (flamme, corps incandescent, appareil électrique en fonctionnement, etc.). • Je ne range pas les produits inflammables et les aérosols en bombe, même vides, près d'une source de chaleur (comme en plein soleil ou près d'un radiateur).
---	--

Propositions de mesures de prévention (suite)

Protection collective

À domicile :

- J'ouvre les portes et fenêtres lors de l'utilisation de produits inflammables.

En établissement :

- Mon employeur met en place des dispositifs de désenfumage pour permettre l'évacuation des fumées en cas d'incendie.
- Mon employeur met en place un système de ventilation dans les locaux où sont utilisés des produits inflammables (à la lingerie, par exemple).
- J'utilise la ventilation mise en place par mon employeur.

Mesures complémentaires : formation, information, instruction, consigne

En établissement :

- Mon employeur met en place du matériel de première intervention contre les incendies et les vérifie régulièrement [extincteurs, robinets d'incendie armés (RIA)].
- Mon employeur forme le plus largement possible le personnel à la manipulation des équipements de première intervention.
- Mon employeur met à disposition des salariés des plans d'évacuation et informe le personnel de la conduite à tenir en cas d'incendie.

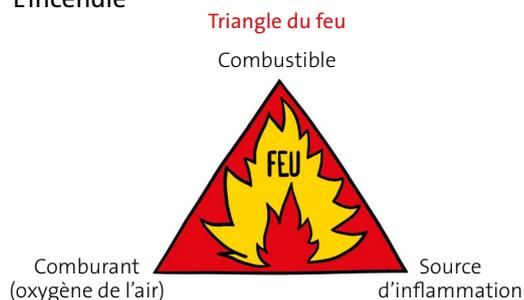
En établissement et à domicile :

- Mon employeur forme le personnel aux techniques d'extinction (en utilisant les équipements sur place) et à la conduite à tenir en cas d'incendie.
- Mon employeur m'informe sur les dangers des produits et me forme à les utiliser, à les stocker et à les déplacer en toute sécurité, en référence à l'étiquetage et aux fiches de données de sécurité (FDS).
- Lors de la manipulation des produits, je respecte les consignes de sécurité et d'utilisation données par mon employeur.
- J'alerte mon employeur sur les difficultés rencontrées.

Pour aller plus loin

Éléments techniques, réglementation, normes

L'incendie



Pour qu'il y ait un **départ de feu**, il faut réunir trois éléments : un combustible (carton, bois), un comburant (oxygène de l'air) et une source d'inflammation (flamme, court-circuit, source de chaleur). Il s'agit du « triangle du feu ». Un incendie est incontrôlable dans le temps et l'espace, contrairement au feu.

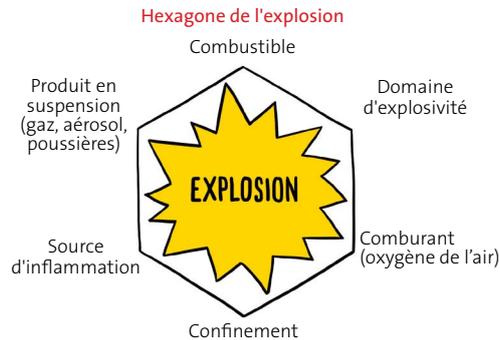
L'incendie se caractérise par :

- un dégagement de chaleur et de flammes ;
- une production de fumées et de gaz/vapeurs toxiques.

Pour aller plus loin (suite)

Éléments techniques, réglementation, normes (suite)

L'explosion



Pour qu'il y ait une **explosion**, il faut réunir trois conditions supplémentaires au triangle du feu : le combustible en suspension dans l'air, à une concentration dans son domaine d'explosivité et avec un confinement suffisant. Il s'agit de l'« hexagone de l'explosion ».

L'explosion se caractérise par :
 – un dégagement de chaleur et de flammes ;
 – une surpression (effet de souffle). En l'absence de confinement, on obtient majoritairement un phénomène de boule de feu ou de flambée.

Bibliographie sommaire

Publications INRS :

- *Les mélanges explosifs. Gaz et vapeurs*, ED 911.
- *Consignes de sécurité incendie. Conception et plans associés (évacuation et intervention)*, ED 929.
- *Les mélanges explosifs. 2. Poussières combustibles*, ED 944.
- *Incendie et lieu de travail. Prévention et lutte contre le feu*, ED 990.
- *Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile. Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile*, ED 4198.
- *Explosion et lieu de travail*, ED 5001.
- *Consignes de sécurité incendie. Conception et plans associés (évacuation et intervention)*, ED 6230.

Audiovisuels INRS :

- *Incendie. Définitions, prévention et actions*, DV 0395.
- Film court *Conditions de survenue d'un incendie*, Anim030.
- Film court *Prévention des incendies*, Anim031.

Site Internet INRS : www.inrs.fr

Interroger avec « incendie » ou « explosion ».

Risques liés à l'électricité



Les accidents provoqués par l'électricité sont peu fréquents mais souvent graves.

Ces accidents (brûlures, électrisation, électrocution) sont, dans la majorité des cas, consécutifs à un contact avec un ou plusieurs conducteurs électriques (un fil dénudé, par exemple) ou une partie métallique sous tension (comme la paroi métallique d'un four électrique défectueux).

Ils peuvent aussi résulter de la production d'un arc (ou flash électrique), issu d'un court-circuit ou de la déconnexion d'un circuit en charge (en débranchant un chauffage d'appoint ou un sèche-cheveux sans l'arrêter, par exemple).

Ces risques sont présents dans toutes les entreprises.

À domicile ils se rencontrent souvent lors de l'utilisation d'appareils électriques parfois vétustes, ou du fait d'installations électriques anciennes qui ne respectent pas les normes actuelles.

En établissement, même s'ils sont en général mieux maîtrisés, les risques sont également présents, et peuvent provenir d'un défaut ou d'une utilisation inadéquate du matériel.

À domicile, l'intervenante tire sur la fiche de l'aspirateur pour le débrancher. La prise électrique, ancienne, s'arrache en partie de son support : en tentant de la dégager, les doigts de la salariée entrent en contact avec les bornes de la prise. Elle est profondément brûlée à la main.

En EHPAD, une personne chargée de l'entretien du linge repasse à l'aide d'une centrale à vapeur. Le câble électrique est détérioré à l'entrée du branchement sur la centrale. En la déplaçant, le salarié entre en contact avec le fil partiellement dénudé. Il est électrisé.

Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers

- L'électricité peut provoquer des dommages sur le corps humain. Selon la valeur de la tension (en volts), sa nature (alternative ou continue) et la puissance de la source, le danger est plus ou moins important.

Attention : l'énergie électrique peut être présente même après coupure de l'alimentation électrique.

Situation dangereuse

- S'approcher d'une partie d'appareil sous tension : cela peut arriver quand on utilise un appareil électrique endommagé dont les fils sont partiellement dénudés.
 - Se trouver à proximité d'un arc électrique : cela peut se produire lors d'un court-circuit (contact entre la structure métallique d'un appareil et son fil d'alimentation, comme par exemple sur un lustre).
 - Travailler avec des appareils électriques dans une ambiance humide (sèche-cheveux ou chauffage d'appoint dans une salle d'eau).
-

Événements dangereux

- Toucher une pièce nue sous tension (un fil dénudé ou la structure métallique de l'appareil en contact avec le fil).
 - Débrancher un appareil électrique en fonctionnement sans l'arrêter (un radiateur, par exemple), créant un arc électrique.
-

Dommages potentiels

- Lorsque le courant électrique traverse le corps humain, il peut occasionner des dommages multiples : électrisation, brûlures, électrocution (conduisant au décès). Le courant provoque la contraction des muscles et peut instantanément entraîner un arrêt cardiaque.
- L'électrisation peut aussi entraîner des dommages indirects, comme la chute d'une personne depuis un escabeau.
- En cas de court-circuit, il y a projection de particules en fusion pouvant occasionner des brûlures, ainsi qu'un rayonnement susceptible de créer des dommages au niveau des yeux ou de la peau.

Propositions de mesures de prévention

Élimination du danger ou réduction du risque

- Mon employeur remplace les appareils électriques en mauvais état.

À domicile :

- Mon employeur fait vérifier le bon état de l'installation électrique et la fait remettre en état si nécessaire.

En établissement :

- Mon employeur fait vérifier périodiquement les installations électriques et assure leur entretien.
 - Je signale et n'utilise pas les éléments électriques détériorés ou non-conformes (fil endommagé, appareil défectueux, etc.).
 - Je n'utilise pas d'appareil électrique dans une zone humide (salle d'eau ou près d'un évier).
 - Je n'interviens pas sur une installation électrique (pour changer une lampe ou réparer une prise de courant).
-

Protection collective

- Mon employeur met en place des dispositifs de protection coupant l'alimentation électrique en cas de défaut d'isolement (disjoncteur haute sensibilité).

Propositions de mesures de prévention (suite)

Mesures complémentaires :
formation, information,
instruction, consigne

- Mon employeur m'informe des dangers de l'électricité et de la conduite à tenir en cas de situation dangereuse.
- J'alerte mon employeur sur les difficultés rencontrées.

Pour aller plus loin

Bibliographie sommaire

Publications INRS :

- *Accidents d'origine électrique*, ED 325.
- *L'électricité. Comment s'en protéger*, ED 548.
- *Qu'est-ce que l'électricité ? Origine du risque électrique. Prévention des accidents dus à l'utilisation de l'énergie électrique*, ED 596.
- *Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile. Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile*, ED 4198.
- *L'habilitation électrique*, ED 6127.
- *La prévention du risque électrique. Textes réglementaires relevant du Code du travail*, ED 6187.

Audiovisuels INRS :

- *Attention ! Basse tension*, DM 0279.
- *Napo dans... Chocs électriques*, DV 0404.

Site Internet INRS : www.inrs.fr

Interroger avec « électricité ».

Risques liés aux ambiances physiques (ambiances lumineuses)



L'éclairage naturel et l'éclairage artificiel sont des éléments essentiels de bien-être et de réduction des risques au travail. L'éclairage artificiel doit être conçu pour répondre aux besoins du travail réel et pour réduire le risque d'accident lors des déplacements.

De manière générale, l'éclairage ne doit pas être générateur d'éblouissements gênants, de contrastes de luminance fatigants, voire de reflets ou d'ombres portées, lesquelles sont susceptibles de renforcer la survenue de troubles musculo-squelettiques.

Une aide à domicile épluche des légumes pour la préparation du repas. L'éclairage de la cuisine est assez faible, et la fenêtre se trouve face au soleil rasant. Elle voit mal ce qu'elle fait et s'entaille profondément la main avec le couteau d'office.

Une personne chargée de l'entretien est allée chercher un carton dans la réserve. Dans une zone mal éclairée, elle trébuche sur le nez d'une petite marche et chute avec sa charge. Elle souffre de multiples contusions.

Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers	<ul style="list-style-type: none"> • Obstacles non visibles (suite à éblouissement ou mauvais éclairage).
Situations dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un travail nécessitant la perception de détails (formes, mouvements, couleurs) avec un éclairage faible. • Travailler dans la pénombre. • Se déplacer dans des zones de passage (escaliers, couloirs, etc.) peu ou pas éclairées.
Événements dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Être ébloui. • Manquer de visibilité (pénombre).
Dommages potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Fatigue ou gêne visuelle. • Tous dommages consécutifs à un accident de type chute ou heurt d'objet. • TMS (facteur aggravant pouvant être à l'origine de postures contraignantes).

Propositions de mesures de prévention

Élimination du danger ou réduction du risque	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur aménage les locaux de façon à utiliser l'éclairage naturel au mieux (baies vitrées). • Mon employeur assure un éclairage suffisant des zones de circulation et de travail. • Si possible, j'organise mon activité en fonction de la qualité de l'éclairage naturel.
Protection collective	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur planifie l'entretien régulier des lampes et luminaires, le remplacement des ampoules défectueuses, etc. • Mon employeur équipe les fenêtres exposées au soleil de stores pour limiter la lumière gênante. • J'allume la lumière dès que nécessaire et utilise les sources d'éclairage mises à ma disposition.
Protection individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de besoin, j'utilise une lampe individuelle.
Mesures complémentaires : formation, information, instruction, consigne	<ul style="list-style-type: none"> • Mon employeur sensibilise le personnel à l'importance de l'éclairage et l'informe des solutions possibles. • J'alerte mon employeur sur les difficultés rencontrées.

Pour aller plus loin

Bibliographie sommaire

Documents INRS :

- *L'éclairage artificiel au poste de travail*, ED 85.
- *Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile. Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile*, ED 4198.

Site Internet INRS : www.inrs.fr
Interroger avec « éclairage ».

Risques psychosociaux (stress, violence, etc.)



Les risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents du stress, des violences internes (dont le harcèlement moral et/ou sexuel) et externes (agressions, conflits, tensions avec le bénéficiaire ou la famille).

Le travail et son organisation peuvent être à l'origine d'anxiété, de dépression, de tentatives de suicide ou de maladies favorisées par le stress.

Dans le secteur de l'aide à la personne, des spécificités de l'activité peuvent générer des situations exposant les professionnels aux RPS : des exigences de travail trop fortes, une pression temporelle élevée, la confrontation à des pathologies lourdes, l'évolution de l'état de santé des bénéficiaires, le deuil, des conflits avec les bénéficiaires ou les familles, un travail isolé, des situations singulières et évolutives, un sentiment de déficit de reconnaissance, un investissement physique et psychique important.

Les compétences relatives au domaine émotionnel déployées par les professionnels leur permettent d'identifier, de comprendre, d'exprimer, d'utiliser leurs propres émotions et celles des autres.

Elles jouent un rôle essentiel dans la performance au travail et dans les relations sociales. Les salariés de ce secteur doivent également gérer, souvent seuls, les différentes situations de travail qui se présentent à eux, en maîtrisant leurs émotions. Ils réalisent ainsi un « travail émotionnel », intimement lié à la part relationnelle de l'activité, renvoyant à l'expression ou à la dissimulation émotionnelle selon les cas.

Les professionnels sont aussi exposés à des conflits de valeurs : distorsion entre ce qui est exigé d'eux par l'employeur et leurs valeurs professionnelles, sociales et/ou personnelles.

Les enfants de la personne aidée agressent verbalement l'intervenante à domicile qui refuse de réaliser une tâche non prévue au plan d'aide de la personne aidée. L'aide à domicile fait une tentative de suicide.

La salariée surchargée a le sentiment de ne pas faire son travail correctement, suite à des absences répétées dans l'équipe. Elle développe un syndrome d'épuisement.

Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers

- Les risques psychosociaux apparaissent dans des situations de travail où sont présents du stress, des violences internes (dont le harcèlement moral et/ou sexuel) et externes (agressions, conflits, tension dans les équipes, avec les personnes aidées, les résidents et/ou les familles).
-

Situations dangereuses

- Accomplir ses tâches professionnelles sans disposer des moyens nécessaires (temps, informations, équipements, budget, ressources humaines, etc.). Il peut s'agir d'une réalité objective ou du ressenti de la personne concernée.
 - Être exposé à des violences internes ou externes : famille agressive, hiérarchie autoritaire, etc.
 - Être isolé dans son travail.
-

Événements dangereux

- Quand l'organisation du travail ne permet pas de travailler dans de bonnes conditions, des RPS peuvent apparaître :
 - surcharge de travail liée par exemple à la sous-estimation des aléas ;
 - glissement des tâches lié à un écart entre la prestation et le plan d'aide ou le plan de soin ;
 - conflit entre les exigences du plan d'aide et de soin et/ou de la famille, de la personne aidée, du résident et celles de la situation réelle de travail ;
 - tensions, ambiance de travail difficile ;
 - ordres contradictoires ;
 - modifications incessantes de planning ;
 - crainte de la hiérarchie ;
 - sentiment d'insécurité dans l'emploi ;
 - manque d'autonomie (EHPAD) ;
 - manque de formation pour la tâche demandée ;
 - horaires de travail fluctuants, à rallonge, contraignants (difficultés pour concilier vie professionnelle et vie privée) ;
 - conflit et agression verbale ou physique (par les résidents ou les bénéficiaires, les familles, les collègues de travail, l'encadrement, etc.) ;
 - indifférence aux difficultés des situations de travail exprimées par les salariés.
-

Dommages potentiels

- Effets physiologiques (coliques, maux de tête, douleurs musculaires et/ou articulaires), troubles du sommeil, de l'appétit, de la digestion, sueurs inhabituelles, etc.
- Sensibilité et nervosité accrues, crises de larmes ou de nerfs, angoisses.
- Difficultés de concentration, erreurs, oublis, difficultés à prendre des initiatives.
- Le comportement du salarié peut changer : modification des conduites alimentaires, comportements violents et agressifs, repli sur soi, difficultés à coopérer, consommation de produits calmants ou excitants (café, tabac, alcool, drogue, somnifère, anxiolytiques, etc.).
- Avec le temps, le salarié peut développer des maladies (problèmes cardiaques, TMS, dépression, etc.).

Propositions de mesures de prévention

Élimination du danger ou réduction du risque

- Mon employeur améliore l'organisation du travail : circulation de l'information, gestion des temps de travail, etc.
- Mon employeur veille à donner des consignes claires afin qu'il y ait un arbitrage équitable en cas de conflit.
- Mon employeur facilite les échanges et le dialogue social entre tous les acteurs de l'entreprise.

En établissement :

- Mon employeur définit précisément les tâches à effectuer et clarifie les rôles et missions de chacun.
- Mon employeur met en place un suivi adapté des résidents agressifs, notamment suite aux signalements que je lui fais.
- Mon employeur met en place une organisation du travail permettant d'avoir des possibilités d'entraide et de pouvoir compter sur mon encadrement en cas de difficulté.
- Mon employeur veille à ce qu'il y ait un arbitrage équitable en cas de conflit interne.

À domicile :

- Mon employeur évalue précisément les tâches à effectuer et clarifie les rôles et missions des intervenants.
- Mon employeur organise la communication afin que je puisse l'alerter des difficultés rencontrées.
- Mon employeur assure l'interface en cas de conflit avec les familles et/ou les bénéficiaires.
- Mon employeur régule la charge de travail en fonction des évolutions des pathologies et des besoins, en adaptant en particulier les temps d'intervention, en aménageant les horaires de travail pour garantir des temps de repos suffisants (tout en intégrant les temps de déplacement).
- Mon employeur favorise la mise en place de binômes ou de plusieurs intervenants en alternance, notamment dans les situations complexes (fin de vie) ou difficiles.

Mesures complémentaires : formation, information, instruction, consigne

- Tout le monde participe à la bonne ambiance dans l'équipe (management constructif).
- Mon employeur donne des signes de reconnaissance du travail bien fait.
- J'alerte ma hiérarchie en cas de désaccord lié au travail ou en cas de conflit.
- Mon employeur forme les salariés à l'approche relationnelle des personnes âgées.
- Mon employeur organise des formations spécifiques (fin de vie, démence, etc.).
- Mon employeur dispense des formations à la prévention et à la gestion des situations d'agression (provenant des résidents en établissement/ des bénéficiaires à domicile ou des familles).
- Mon employeur mobilise un psychologue pour collectivement soutenir les salariés.
- Mon employeur met en place des moyens d'expression collectifs des salariés relatifs aux risques psychosociaux (groupe de parole, par exemple).
- Mon employeur forme les nouveaux arrivants et les personnes changeant de poste de travail.
- Mon employeur m'informe sur les formations auxquelles je peux prétendre.

Pour aller plus loin

Éléments techniques, réglementation, normes

- L'employeur doit « prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».
 - Le RPS est un risque professionnel et doit être pris en compte dans l'entreprise au même titre que les autres risques professionnels (bruit, chute de hauteur, etc.).
-

Bibliographie sommaire

Publications INRS :

- *Et s'il y avait du stress dans votre entreprise*, ED 973.
- *Services à la personne. Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions. Apprivoisez le temps pour mieux vivre ensemble au travail*, ED 4196.
- *Risques psychosociaux. S'informer pour agir. Catalogue des productions*, ED 4700.
- *Le stress au travail*, ED 5021.
- *Dépister les risques psychosociaux. Des indicateurs pour vous guider*, ED 6012.
- *Risques psychosociaux et DU. Vos questions, nos réponses*, ED 6139.
- *Évaluer les facteurs de risques psychosociaux. L'outil RPS-DU*, ED 6140.
- *Travailler en contact avec le public. Quelle action contre les violences*, ED 6201.
- *Risques psychosociaux. 9 conseils pour agir au quotidien*, ED 6250.
- *Risques psychosociaux. En parler pour en sortir*, ED 6251.
- « Aide et soins à domicile : penser à l'autre, penser à soi », Article DO 13, HST 243.
- *Faire le point sur les risques psychosociaux pour le secteur sanitaire et social*, Outil 42.

Audiovisuels INRS :

- *Napo dans... Le stress au travail*, DV 0401.
- Film court *Les mécanismes du stress au travail*, Anim005.

Site Internet INRS : www.inrs.fr

Interroger avec « risques psychosociaux ».

Supports d'observation



L'objectif de cette partie du document est de guider le lycéen ou l'apprenti dans le repérage et l'analyse de situations où les personnes sont exposées à des dangers.

Un premier questionnaire permet de préciser dans quel type d'environnement évolue le jeune (quel type d'entreprise, comment la prévention des risques est abordée de manière générale dans cette entreprise, etc.).

Le lycéen ou l'apprenti choisit alors, en accord avec son tuteur, une situation de travail à analyser. Cette situation doit être bien limitée dans le temps et dans l'espace, et correspondre à une activité représentative du travail réalisé dans le cadre de son métier.

Il y a plusieurs questionnaires, correspondant à des situations de travail caractéristiques du secteur d'activité, et dont les questions sont adaptées à la situation.

Le lycéen ou l'apprenti choisit le questionnaire se rapprochant le plus de l'activité choisie, et le traite. La réponse aux questions fait apparaître un certain nombre de risques présents dans l'activité de travail observée.

L'un de ces risques, ou plusieurs d'entre eux (voire tous) seront analysés à l'aide du tableau d'analyse clôturant la présente brochure.

Questionnaire entreprise

Nom du jeune :

Lycée ou CFA :

Classe :

Nom du professeur référent :

Entreprise :

Adresse :

Activité(s) de l'entreprise :

Tuteur : nom (M./Mme) :

Fonction dans l'entreprise :

	Oui	Non	Justification – Commentaire	Non concerné
L'entreprise qui vous accueille est une : • entreprise artisanale – TPE ? • PME ? • grande entreprise / groupe international ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nombre de salariés : TPE : < 10 PME : 11 à 100 Grande entreprise : > 100 Nombre de salariés :	<input type="checkbox"/>
Une personne est-elle en particulier chargée de l'accueil des nouveaux arrivants ? • Si oui, quelle est sa fonction ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Une tenue de travail particulière est-elle exigée ? • Si oui, décrivez-la :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Les salariés disposent-ils d'un vestiaire et de sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sur ce site, vous est-il facile de vous repérer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sur ce site, la circulation vous semble-t-elle organisée : • pour les piétons ? • pour les véhicules ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Dans cette entreprise, y a-t-il eu des incidents ou des accidents ? • Si oui, citez-en quelques-uns :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Une personne s'occupe-t-elle de la prévention ? • Si oui, c'est : – le chef d'entreprise – un(e) responsable sécurité – des représentants du personnel – une autre personne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Existe-t-il des documents spécifiques à la sécurité ? • Panneau d'affichage « Prévention-Sécurité » • Livret ou plan remis lors de l'accueil • Document unique d'évaluation des risques • Autres documents (<i>précisez</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>

Questionnaire d'observation « Trajets et déplacements »

	Oui	Non	Justification – Commentaire	Non concerné
Quel est l'objet du/des déplacement(s) que vous avez pu observer (plusieurs réponses possibles) ? • Trajet : – pour aller en établissement <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> – pour aller au domicile d'un bénéficiaire <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> – autre (précisez) : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> →				<input type="checkbox"/>
• Déplacement professionnel « mission » : – pour se déplacer entre deux bénéficiaires <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> – seul, pour une personne aidée (courses, poste, etc.) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> – avec une personne aidée (courses, banque, consultation médicale, etc.) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> – promenade d'une personne aidée <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> – autre (précisez) : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> →				
Quel est le nombre de déplacements réalisés sur la journée ou la semaine (estimation) ?	→			
Quelle est la distance parcourue sur la journée ou la semaine (estimation) ?	→			
Quelle est la durée cumulée des déplacements réalisés sur la journée ou la semaine (estimation) ?	→			
Le temps de déplacement est-il prévu dans les plannings ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Le temps disponible permet-il de réaliser les déplacements sans se presser ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Existe-t-il une procédure particulière pour les déplacements ? • Si oui, décrivez-la :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Dans l'entreprise, des incidents ou des accidents se sont-ils déjà produits lors de déplacements ? • Si oui, donnez un exemple :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Quel est le moyen de déplacement utilisé (plusieurs réponses possibles) ? • Moyens personnels : – voiture VL <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> – deux-roues motorisé <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> – vélo <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> – à pieds <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Moyens mis à disposition par l'employeur : – voiture VL <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> – véhicule utilitaire léger <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> – véhicule de transport de personnes (minibus) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Véhicule de la personne aidée : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Transports en commun : – bus/tramway/métro <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> – train <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> – autre (précisez) : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> →				<input type="checkbox"/>

Questionnaire d'observation « Trajets et déplacements » (suite)

	Oui	Non	Justification – Commentaire	Non concerné
<p>Dans le cas de l'utilisation d'un véhicule, que pensez-vous de son état ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bon • Moyen • Incorrec <p>Décrivez :</p> <ul style="list-style-type: none"> – pneus : – carrosserie (retroviseurs, éclairage, etc.) : – mécanique (niveaux, freins, etc.) : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→ → →	<input type="checkbox"/>
<p>Le conducteur effectue-t-il les vérifications suivantes (<i>plusieurs réponses possibles</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • État général du véhicule (pneus, éclairage, rayures, etc.) ? • Niveaux (huile, refroidissement, carburant, etc.) ? • Papiers du véhicule ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>Le conducteur effectue-t-il des réglages (retroviseurs, sièges) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, précisez : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
<p>Si le véhicule est mis à disposition par l'employeur, existe-t-il une procédure de suivi des véhicules ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, décrivez-la : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
<p>Comment est remontée l'information si un problème est constaté sur un véhicule ?</p>	→			
<p>Le véhicule sert-il à transporter des charges ou du matériel (escabeau, bouteille de gaz, animal, etc.) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, précisez : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
<p>Quelles sont les précautions prises pour protéger les personnes d'une projection des objets, en cas de freinage brutal ou de choc ?</p>	→			
<p>Depuis combien de temps le conducteur a-t-il le permis de conduire ?</p>	→			
<p>A-t-il reçu une formation particulière en plus du permis (conduite hivernale, sensibilisation aux effets des médicaments, etc.) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, précisez : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
<p>Dans l'entreprise, existe-t-il une procédure pour l'utilisation du téléphone lors des déplacements ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, précisez : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
<p>Quel est le type de réseau routier utilisé (<i>plusieurs réponses possibles</i>) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autoroute/voie rapide • Route secondaire • Route communale, chemin • Réseau urbain/circulation en ville 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Questionnaire d'observation « Entretien des locaux »

	Oui	Non	Justification – Commentaire	Non concerné
Quelle(s) activité(s) avez-vous concrètement observée(s) (réalisée(s) par vous-même ou non) ?	→			
Quelle est la durée de réalisation de cette activité ?	→			
Quel est le temps prévu ?	→			
La plupart du temps, cette activité se réalise : <ul style="list-style-type: none"> • seul(e) ? • avec une autre personne ? Dans ce cas avec qui ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il une procédure de travail particulière ? <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, décrivez-la : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
D'autres intervenants sont-ils présents ? <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, précisez : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il une tenue spécifique pour réaliser l'activité (vêtements de travail ou EPI) ? <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, décrivez-la : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Selon vous, manque-t-il quelque chose ? <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, précisez : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Pour cette activité, des incidents ou des accidents se sont-ils déjà produits ? <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, donnez un exemple : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Décrivez l'environnement de travail (bruit, chaleur, froid, humidité, présence de moisissures, atmosphère confinée, etc.) :	→			
Quelle est la nature du sol (carrelage, linoléum, parquet, moquette, etc.) ?	→			
Vous paraît-il en bon état ? <ul style="list-style-type: none"> • Si non, précisez (trous, revêtement décollé, etc.) : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Quels sont les matériels ou équipements utilisés (<i>plusieurs réponses possibles</i>) ? <ul style="list-style-type: none"> • Aspirateur • Auto-laveuse • Nettoyeur à vapeur • Balai • Raclette à vitres • Balai-serpillière « espagnol » • Éponge • Autre matériel (<i>précisez</i>) : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Vous paraissent-ils appropriés à la tâche effectuée ? <ul style="list-style-type: none"> • Si non, pour quelle raison ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>

Questionnaire d'observation « Entretien des locaux » (suite)

	Oui	Non	Justification – Commentaire	Non concerné
Vous paraissent-ils en bon état ? • Si non, précisez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Des produits d'entretien sont-ils utilisés (détartrant, dégraissant, désinfectant, eau de javel, etc.) ? • Si oui, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Plusieurs produits sont-ils utilisés en même temps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sur certains produits, existe-t-il un pictogramme de danger ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Connaissez-vous les conditions d'utilisation des produits ? • Si oui, est-ce par : – l'étiquette du produit ? – la fiche de données de sécurité ? – la notice d'utilisation (fiche technique) ? – des consignes de l'employeur ou du bénéficiaire ? – un autre moyen (<i>précisez</i>) ? • Si non, est-ce parce que : – le produit n'a pas d'étiquette ? – le produit a été transvasé dans un autre contenant ? – aucune explication n'a été donnée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Vous paraissent-ils appropriés au type de surface à nettoyer ? • Si non, pour quelle raison ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Est-il possible de choisir d'autres produits ? • Si oui, que proposeriez-vous ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Est-il nécessaire, à un moment donné, de travailler en hauteur ? • Si oui, pour quelle phase de l'activité (nettoyage de vitres, rangement dans un placard, etc.) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Quels sont les moyens utilisés pour travailler en hauteur (escabeau, tabouret, etc.) ?	→			
Vous paraissent-ils appropriés à la tâche effectuée ? • Si non, pour quelle raison ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
L'activité expose-t-elle les personnes à des agents biologiques (<i>plusieurs réponses possibles</i>) ? • Si oui, de type : – déchets (organiques, soins, etc.) – souillures diverses – moisissures – parasites (rongeurs, poux, punaises, etc.) – acariens – animaux domestiques – pathologie de la personne aidée (gale, rhume, etc.) – autre facteur (<i>précisez</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>

Questionnaire d'observation « Entretien des locaux » (suite)

	Oui	Non	Justification – Commentaire	Non concerné
À quel moment de l'activité ?	→			
Des précautions sont-elles prises ? • Si oui, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Vous paraissent-elles adaptées à la situation ? • Si non, pour quelle raison ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
L'activité est-elle rendue difficile par (plusieurs réponses possibles) : • la configuration des lieux ? • la présence d'obstacles, l'encombrement ? • des objets à déplacer (meubles, appareils, plantes, bibelots) ? • un animal de compagnie ? • la tenue de travail ? • la qualité de l'éclairage ? • une autre raison (précisez) ? Décrivez la situation :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→ →	<input type="checkbox"/>
Durant cette activité, l'intervenant est (plusieurs réponses possibles) : • assis ? Dans ce cas, précisez le type de siège : • debout ? Dans ce cas, précisez la posture :  • à genoux ? • bras levés ? Dans ce cas, précisez à quel niveau :  • accroupi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→ → →	<input type="checkbox"/>
Avez-vous constaté des difficultés particulières, lors de la réalisation de cette activité, par exemple (plusieurs réponses possibles) ? • Une personne perturbe le travail (marche dans la zone nettoyée) • Le résultat n'est techniquement pas satisfaisant • On ne peut pas choisir les bons produits pour un travail de qualité • La personne aidée ou un collègue critique le résultat du travail • On n'a pas le temps de faire le travail • Autre situation (précisez) : Décrivez les difficultés rencontrées :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→ →	<input type="checkbox"/>

Questionnaire d'observation

« Aide à la toilette/mobilisation de la personne »

	Oui	Non	Justification – Commentaire	Non concerné
Quelle(s) activité(s) avez-vous concrètement observé (réalisée(s) par vous-même ou non) ?	→			
Quelle est la durée de réalisation de cette/ces activité(s) ?	→			
Quel est le temps prévu pour cette/ces activité(s) ?	→			
La plupart du temps, cette/ces activité(s) se réalise(nt) : <ul style="list-style-type: none"> • seul(e) <input type="checkbox"/> • avec une autre personne <input type="checkbox"/> Dans ce, cas avec qui ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il une procédure de travail particulière ? <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, décrivez-la : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
D'autres intervenants sont-ils présents ? <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, précisez : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Existe t-il une tenue spécifique pour réaliser l'/les activité(s) (vêtements de travail ou EPI) ? <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, décrivez-la : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Selon vous, manque-t-il quelque chose ? <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, précisez : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Pour cette/ces activité(s), des incidents ou des accidents se sont-ils déjà produits ? <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, donnez un exemple : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Décrivez l'environnement de travail (bruit, chaleur, froid, humidité, présence de moisissures, atmosphère confinée, etc.) :	→			
Quelle est la nature du sol (carrelage, linoléum, parquet, moquette, etc.) ?	→			
Vous paraît-il en bon état ? <ul style="list-style-type: none"> • Si non, précisez (trous, revêtement décollé, etc.) : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Les informations sur l'état de santé de la personne aidée sont-elles accessibles ? <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, précisez comment : <ul style="list-style-type: none"> – grâce au dossier patient <input type="checkbox"/> – par l'équipe médicale et paramédicale <input type="checkbox"/> – par la famille <input type="checkbox"/> • Si non, pourquoi ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>

Questionnaire « Aide à la toilette/mobilisation de la personne » (suite)

	Oui	Non	Justification – Commentaire	Non concerné
Au moment de la toilette, la personne aidée peut-elle : • se tenir debout ? • se tenir assise ? • se lever ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Est-elle atteinte d'une pathologie particulière, entraînant des difficultés pour l'intervention ? • Si oui, laquelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Présente-t-elle des troubles du comportement ? • Si oui, lesquels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Avez-vous observé des difficultés liées à l'attitude de la personne aidée (agressivité, absence de coopération, etc.) ? • Si oui, comment avez-vous réagi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Avez-vous pu en parler avec : • votre tuteur ? • la famille ? • autre (<i>précisez</i>) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
La personne aidée a-t-elle facilité l'intervention ? • Si oui, de quelle manière ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
La toilette est-elle réalisée : • au lit ? Dans ce cas, le lit est-il médicalisé ? • dans une salle de bain ? Dans ce cas, s'agit-il d'une salle de bain : – individuelle ? – collective ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les W.C. sont-ils dans la salle de bain ? • Si non, sont-ils éloignés (<i>précisez</i>) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Avez-vous utilisé une baignoire ? • Si oui, est-elle équipée : – d'un siège de bain ? – d'un siège pivotant ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Avez-vous utilisé une douche ? • Si oui, s'agit-il d'une douche : – à l'italienne (bac de douche au niveau du sol) ? – avec bac surélevé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Avez-vous réalisé la toilette devant un lavabo ? • Si oui, l'espace vous a-t-il paru suffisant ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>

Questionnaire « Aide à la toilette/mobilisation de la personne » (suite)

	Oui	Non	Justification – Commentaire	Non concerné
Pour la toilette, avez-vous procédé : • sans aide technique ? • avec une aide technique ? Dans ce cas, précisez laquelle (chaise de douche, chariot de douche, etc.) : • d'une autre façon (<i>précisez</i>) ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	 → →	<input type="checkbox"/>
Existe t-il des contraintes pour se rendre à la salle de bain (encombrement, marche, largeur de porte, etc.) ? • Si oui, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Durant la toilette, la personne aidée est-elle (<i>plusieurs réponses possibles</i>) : • assise ? Dans ce cas, s'agit-il : – d'une chaise de douche ? – d'un autre moyen (<i>précisez</i>) ? • debout ? Dans ce cas, existe t-il : – des barres d'appui ? – un autre système (<i>précisez</i>) ? • couchée ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	 → →	<input type="checkbox"/>
Durant cette activité, l'intervenant est (<i>plusieurs réponses possibles</i>) : • assis ? Dans ce cas, précisez le type de siège : • debout ? Dans ce cas, précisez la posture :  • à genoux ? • bras levés ? Dans ce cas, précisez à quel niveau :  • accroupi ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	 → → →	<input type="checkbox"/>
Les vêtements de la personne aidée sont-ils (<i>plusieurs réponses possibles</i>) : • amples ? • serrés ? • avec boutons ? • à fermeture éclair ? • munis d'un autre système de fermeture (<i>précisez</i>) ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	 →	<input type="checkbox"/>
Comment le linge souillé est-il évacué (<i>plusieurs réponses possibles</i>) ? • Dans une corbeille à linge • Dans des sacs plastifiés dédiés à code couleur • Dans des sacs plastiques • Autre solution (<i>précisez</i>)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	 →	<input type="checkbox"/>

Questionnaire d'observation « Activités liées aux repas »

	Oui	Non	Justification – Commentaire	Non concerné
Quelle(s) activité(s) avez-vous concrètement observée(s)/réalisée(s) par vous-même ou non (plusieurs réponses possibles) ? • Préparation des lieux de prise de repas • Préparation/remise en température des repas • Confection des repas • Service en salle/à table • Distribution en chambre • Aide à la prise des repas • Remise en état des lieux (débarrassage, vaisselle, rangement, etc.) • Autre, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Quelle est la durée de réalisation de cette activité ?	→			
Quel est le temps prévu pour cette activité ?	→			
La plupart du temps, cette activité se réalise : • seul(e) • avec une autre personne Dans ce, cas avec qui ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il une procédure de travail particulière ? • Si oui, décrivez-la :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
D'autres intervenants sont-ils présents ? • Si oui, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il une tenue spécifique pour réaliser l'activité (vêtements de travail ou EPI) ? • Si oui, décrivez-la :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Selon vous, manque-t-il quelque chose ? • Si oui, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Pour cette activité, des incidents ou des accidents se sont-ils déjà produits ? • Si oui, donnez un exemple :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Décrivez l'environnement de travail (bruit, chaleur, froid, humidité, présence de moisissures, atmosphère confinée, etc.) :	→			
Quelle est la nature du sol (carrelage, linoléum, parquet, moquette, etc.) ?	→			
Vous paraît-il en bon état ? • Si non, précisez (trous, revêtement décollé, etc.) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>

Questionnaire d'observation « Activités liées aux repas » (suite)

	Oui	Non	Justification – Commentaire	Non concerné
Quels sont les matériels ou équipements utilisés (plusieurs réponses possibles) ? • Mobilier (tables chaises, etc.) • Chariot, table à roulettes • Matériel pour cuire ou réchauffer (cuisinière, plaque de cuisson, four) • Ustensiles de cuisine (casserole, marmite, etc.) • Vaisselle • Matériel coupant (couteaux, robot ménager, etc.) • Éponge • Autre matériel (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Vous paraissent-ils appropriés à la tâche effectuée ? • Si non, pour quelle raison ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Vous paraissent-ils en bon état ? • Si non, précisez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Des produits d'entretien sont-ils utilisés (nettoyant, dégraissant, désinfectant, etc.) ? • Si oui, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Plusieurs produits sont-ils utilisés en même temps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sur certains produits, existe t-il un pictogramme de danger ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Connaissez-vous les conditions d'utilisation des produits ? • Si oui, est-ce par : – l'étiquette du produit ? – la fiche de données de sécurité ? – la notice d'utilisation (fiche technique) ? – des consignes de l'employeur ou du bénéficiaire ? – un autre moyen (précisez) ? • Si non, est-ce parce que : – le produit n'a pas d'étiquette ? – le produit a été transvasé dans un autre contenant ? – aucune explication n'a été donnée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Vous paraissent-ils appropriés au type de surface à nettoyer ? • Si non, pour quelle raison ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Est-il possible de choisir d'autres produits ? • Si oui, que proposeriez-vous ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Comment sont rangés les matériels ou produits (ustensiles, vaisselle, aliments, etc.) ? • Au niveau du sol • En hauteur • Sur des étagères • Dans des tiroirs • Autre mode de rangement (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>

Questionnaire d'observation « Activités liées aux repas » (suite)

	Oui	Non	Justification – Commentaire	Non concerné
Le mode de rangement vous paraît-il approprié aux tâches effectuées ? • Si non, pour quelle raison ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Des produits peuvent-ils se renverser ou fuir ? • Si oui, pour quelle raison ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Est-il nécessaire, à un moment donné, d'accéder à des éléments en hauteur ? • Si oui : – à quel moment de l'activité ? – quels sont les moyens utilisés pour accéder en hauteur (escabeau, tabouret, etc.) ? – vous paraissent-ils appropriés à la tâche effectuée ? • Si non, pour quelle raison ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→ → → →	<input type="checkbox"/>
L'activité expose t-elle les personnes à des agents biologiques (<i>plusieurs réponses possibles</i>) ? • Si oui, de quel type ? – Déchets (organiques, soins, etc.) – Souillures diverses – Moisissures – Contact avec des aliments – Animaux domestiques – Pathologie de la personne aidée (gale, rhume, etc.) – Autre facteur (<i>précisez</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> →	<input type="checkbox"/>
À quel moment de l'activité ?	→			
Des précautions sont-elles prises ? • Si oui, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Vous paraissent-elles adaptées à la situation ? • Si non, pour quelle raison ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Le repas est pris : • à table • au lit Dans ce cas, le lit est-il médicalisé ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pour la prise de repas, la personne aidée peut-elle : • se lever ? • se déplacer ? • se tenir assise ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Des aides techniques sont-elles utilisées : • pour mobiliser la personne aidée ? Dans ce cas, précisez : • pour faciliter la prise du repas ? Dans ce cas, précisez :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	→ →	<input type="checkbox"/>
Existe t-il des contraintes pour se rendre à la salle à manger (escalier, encombrement, marche, largeur de porte, seuil d'ascenseur, etc.) ? • Si oui, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>

Questionnaire d'observation « Traitement du linge »

	Oui	Non	Justification – Commentaire	Non concerné
Quelle(s) activité(s) avez-vous concrètement observée(s)/réalisée(s) par vous-même ou non (plusieurs réponses possibles) ? • Collecte du linge sale • Transport du linge • Tri du linge sale • Chargement des machines • Déchargement des machines • Étendage/séchage • Pliage du linge • Repassage • Rangement • Autre (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Quelle est la durée de réalisation de cette/ces activité(s) ?	→			
Quel est le temps prévu pour cette/ces activité(s) ?	→			
La plupart du temps, cette/ces activité(s) se réalise(nt) : • seul(e) • avec une autre personne Dans ce, cas avec qui ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il une procédure de travail particulière ? • Si oui, décrivez-la :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
D'autres intervenants sont-ils présents ? • Si oui, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il une tenue spécifique pour réaliser l'/les activité(s) (vêtements de travail ou EPI) ? • Si oui, décrivez-la :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Selon vous, manque-t-il quelque chose ? • Si oui, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Pour cette/ces activité(s), des incidents ou des accidents se sont-ils déjà produits ? • Si oui, donnez un exemple :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Décrivez l'environnement de travail (bruit, chaleur, froid, humidité, poussières, etc.) :	→			
Quelle est la nature du sol (carrelage, linoléum, parquet, moquette, etc.) ?	→			
Vous paraît-il en bon état ? • Si non, précisez (trous, revêtement décollé, etc.) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>

Questionnaire « Traitement du linge » (suite)

	Oui	Non	Justification – Commentaire	Non concerné
Quels sont les matériels ou équipements utilisés (plusieurs réponses possibles) ? <ul style="list-style-type: none"> • Paniers • Sacs • Chariot, roll-conteneur • Lave-linge domestique, machine à laver industrielle • Sèche-linge • Table à repasser • Centrale vapeur • Calandre • Matériel de couture (ciseaux, machine à coudre, etc.) • Autre matériel (<i>précisez</i>) : 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Vous paraissent-ils appropriés à la tâche effectuée ? <ul style="list-style-type: none"> • Si non, pour quelle raison ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Vous paraissent-ils en bon état ? <ul style="list-style-type: none"> • Si non, précisez ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Des produits d'entretien sont-ils utilisés (lessive, détachant, désinfectant, etc.) ? <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, précisez : 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Plusieurs produits sont-ils utilisés en même temps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sur certains produits, existe t-il un pictogramme de danger ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Connaissez-vous les conditions d'utilisation des produits ? <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, est-ce par : <ul style="list-style-type: none"> – l'étiquette du produit ? – la fiche de données de sécurité ? – la notice d'utilisation (fiche technique) ? – des consignes de l'employeur ou du bénéficiaire ? – un autre moyen (<i>précisez</i>) ? • Si non, est-ce parce que : <ul style="list-style-type: none"> – le produit n'a pas d'étiquette ? – le produit a été transvasé dans un autre contenant ? – aucune explication n'a été donnée 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Vous paraissent-ils appropriés au type de surface à nettoyer ? <ul style="list-style-type: none"> • Si non, pour quelle raison ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Est-il possible de choisir d'autres produits ? <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, que proposeriez-vous ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Comment sont rangés les matériels ou produits (détachants, lessive, linge, etc.) ? <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau du sol • En hauteur • Sur des étagères • Dans des tiroirs • Dans des bacs • Autre mode de rangement (<i>précisez</i>) : 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>

Questionnaire « Traitement du linge » (suite)

	Oui	Non	Justification – Commentaire	Non concerné
Le mode de rangement vous paraît-il approprié aux tâches effectuées ? • Si non, pour quelle raison ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Des produits peuvent-ils se renverser ou fuir ? • Si oui, pour quelle raison ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Est-il nécessaire, à un moment donné, d'accéder à des éléments en hauteur ? • Si oui : – à quel moment de l'activité ? – quels sont les moyens utilisés pour accéder en hauteur (escabeau, tabouret, etc.) ? – vous paraissent-ils appropriés à la tâche effectuée ? • Si non, pour quelle raison ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→ → → →	<input type="checkbox"/>
L'activité expose t-elle les personnes à des agents biologiques (<i>plusieurs réponses possibles</i>) ? • Si oui, de quel type ? – Souillures diverses – Moisissures – Parasites (poux, punaises, etc.) – Acariens – Pathologie de la personne aidée (gale, rhume, etc.) – Autre facteur (<i>précisez</i>) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> →	<input type="checkbox"/>
À quel moment de l'activité ?	→			
Des précautions sont-elles prises ? • Si oui, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Vous paraissent-elles adaptées à la situation ? • Si non, pour quelle raison ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
Existe t-il des contraintes pour les déplacements et/ou les manutentions (escalier, encombrement, marche, largeur de porte, seuil d'ascenseur, etc.) ? • Si oui, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	→	<input type="checkbox"/>
L'activité est-elle rendue difficile par (<i>plusieurs réponses possibles</i>) : • la configuration des lieux ? • la présence d'obstacles, l'encombrement ? • les charges à déplacer (chariot, paniers, sacs de linge, etc.) ? Dans ce cas, précisez : – les dimensions : – la masse : – la distance parcourue : • la tenue de travail ? • la qualité de l'éclairage ? • une autre raison ? (<i>précisez</i>)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	→ → → →	<input type="checkbox"/>

Choix d'une situation à risque

Les réponses aux questions du support d'observation ont permis de repérer des « situations à risque », c'est-à-dire des phases du travail où l'opérateur est exposé à des dangers (ou des phases où par son action l'opérateur expose d'autres personnes à des dangers). Choisissez une situation à risque repérée et appuyez-vous sur le tableau suivant pour en effectuer l'analyse. Vous pouvez reproduire cette analyse sur autant de situations à risque que vous le souhaitez.

SITUATION À RISQUE CHOISIE

(Décrivez quelle phase de travail met l'opérateur ou son entourage en danger ; on appelle aussi cette phase de travail la situation dangereuse.)

DANGER

(Qu'est-ce qui peut provoquer la blessure ou l'atteinte à la santé de l'opérateur ou de son entourage dans cette situation à risque ?)

ÉVÉNEMENT DANGEREUX

(Quel événement peut transformer cette situation à risque en accident ou en atteinte à la santé ? Décrivez la succession des événements qui entraînent le dommage.)

Analyse d'une situation à risque et suggestions

DOMMAGES

(Citez les conséquences possibles de l'accident ou de l'atteinte à la santé pour l'opérateur ou son entourage.)

MESURES DE PRÉVENTION DU RISQUE

(Quelles mesures pensez-vous que l'on peut mettre en œuvre pour éliminer ou diminuer le risque ?)

Pour supprimer le danger ou réduire le risque

Protection collective

Protection individuelle

Mesures complémentaires (formation, information, consignes, instructions...)

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir en prêt les audiovisuels et multimédias et pour commander les brochures et les affiches de l'INRS, adressez-vous au service Prévention de votre Carsat, Cram ou CGSS.

Services Prévention des Carsat et Cram

Carsat ALSACE-MOSELLE

(67 Bas-Rhin)
14 rue Adolphe-Seyboth
CS 10392
67010 Strasbourg cedex
tél. 03 88 14 33 00
fax 03 88 23 54 13
prevention.documentation@carsat-am.fr
www.carsat-alsacemoselle.fr

(57 Moselle)
3 place du Roi-George
BP 31062
57036 Metz cedex 1
tél. 03 87 66 86 22
fax 03 87 55 98 65
www.carsat-alsacemoselle.fr

(68 Haut-Rhin)
11 avenue De-Lattre-de-Tassigny
BP 70488
68018 Colmar cedex
tél. 03 69 45 10 12
www.carsat-alsacemoselle.fr

Carsat AQUITAINE

(24 Dordogne, 33 Gironde,
40 Landes, 47 Lot-et-Garonne,
64 Pyrénées-Atlantiques)
80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex
tél. 05 56 11 64 36
fax 05 57 57 70 04
documentation.prevention@
carsat-aquitaine.fr
www.carsat.aquitaine.fr

Carsat AUVERGNE

(03 Allier, 15 Cantal,
43 Haute-Loire,
63 Puy-de-Dôme)
Espace Entreprises
Clermont République
63036 Clermont-Ferrand cedex 9
tél. 04 73 42 70 19
offredoc@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr

Carsat BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

(21 Côte-d'Or, 25 Doubs,
39 Jura, 58 Nièvre,
70 Haute-Saône,
71 Saône-et-Loire, 89 Yonne,
90 Territoire de Belfort)
46, rue Elsa Triolet
21044 Dijon cedex
tél. 03 80 33 13 92
fax 03 80 33 19 62
documentation.prevention@carsat-bfc.fr
www.carsat-bfc.fr

Carsat BRETAGNE

(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère,
35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan)
236 rue de Châteaugiron
35030 Rennes cedex
tél. 02 99 26 74 63
fax 02 99 26 70 48
drpcdi@carsat-bretagne.fr
www.carsat-bretagne.fr

Carsat CENTRE-VAL DE LOIRE

(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre,
37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret)
36 rue Xaintrailles
45033 Orléans cedex 1
tél. 02 38 81 50 00
fax 02 38 79 70 29
prev@carsat-centre.fr
www.carsat-centre.fr

Carsat CENTRE-OUEST

(16 Charente, 17 Charente-Maritime,
19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres,
86 Vienne, 87 Haute-Vienne)
37 avenue du président René-Coty
87048 Limoges cedex
tél. 05 55 45 39 04
fax 05 55 45 71 45
cirp@carsat-centreouest.fr
www.carsat-centreouest.fr

Cram ÎLE-DE-FRANCE

(75 Paris, 77 Seine-et-Marne,
78 Yvelines, 91 Essonne,
92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis,
94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise)
17-19 place de l'Argonne
75019 Paris
tél. 01 40 05 32 64
fax 01 40 05 38 84
demande.de.doc.inrs@cramif.cnamts.fr
www.cramif.fr

Carsat LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault,
48 Lozère, 66 Pyrénées-Orientales)
29 cours Gambetta
34068 Montpellier cedex 2
tél. 04 67 12 95 55
fax 04 67 12 95 56
prevdoc@carsat-lr.fr
www.carsat-lr.fr

Carsat MIDI-PYRÉNÉES

(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne,
32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées,
81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne)
2 rue Georges-Vivent
31065 Toulouse cedex 9
fax 05 62 14 88 24
doc.prev@carsat-mp.fr
www.carsat-mp.fr

Carsat NORD-EST

(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne,
52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle,
55 Meuse, 88 Vosges)
81 à 85 rue de Metz
54073 Nancy cedex
tél. 03 83 34 49 02
fax 03 83 34 48 70
documentation.prevention@carsat-nordest.fr
www.carsat-nordest.fr

Carsat NORD-PICARDIE

(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise,
62 Pas-de-Calais, 80 Somme)
11 allée Vauban
59662 Villeneuve-d'Ascq cedex
tél. 03 20 05 60 28
fax 03 20 05 79 30
bedprevention@carsat-nordpicardie.fr
www.carsat-nordpicardie.fr

Carsat NORMANDIE

(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche,
61 Orne, 76 Seine-Maritime)
Avenue du Grand-Cours, 2022 X
76028 Rouen cedex
tél. 02 35 03 58 22
fax 02 35 03 60 76
prevention@carsat-normandie.fr
www.carsat-normandie.fr

Carsat PAYS DE LA LOIRE

(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire,
53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée)
2 place de Bretagne
44932 Nantes cedex 9
tél. 02 51 72 84 08
fax 02 51 82 31 62
documentation.rp@carsat-pl.fr
www.carsat-pl.fr

Carsat RHÔNE-ALPES

(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme, 38 Isère,
42 Loire, 69 Rhône, 73 Savoie,
74 Haute-Savoie)
26 rue d'Aubigny
69436 Lyon cedex 3
tél. 04 72 91 97 92
fax 04 72 91 98 55
preventionrp@carsat-ra.fr
www.carsat-ra.fr

Carsat SUD-EST

(04 Alpes-de-Haute-Provence,
05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes,
13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse-du-Sud,
2B Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse)
35 rue George
13386 Marseille cedex 5
tél. 04 91 85 85 36
fax 04 91 85 75 66
documentation.prevention@carsat-sudest.fr
www.carsat-sudest.fr

Services Prévention des CGSS

CGSS GUADELOUPE

DRPPS Service prévention, Espace Amédée Fengarol
Parc d'activités La Providence, ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes - BP 486, 97159 Pointe à Pitre cedex
tél. 0590 21 46 00 – fax 0590 21 46 13
risques.professionnels@cgss-guadeloupe.cnamts.fr

CGSS GUYANE

Direction des risques professionnels
CS 37015, 97307 Cayenne cedex
tél. 05 94 29 83 04 – fax 05 94 29 83 01
prevention-rp@cgss-guyane.fr

CGSS LA RÉUNION

4 boulevard Doret, CS 53001
97741 Saint-Denis cedex 9
tél. 02 62 90 47 00 – fax 02 62 90 47 01
prevention@cgss-reunion.fr

CGSS MARTINIQUE

Quartier Place-d'Armes,
97210 Le Lamentin cedex 2
tél. 05 96 66 51 31 et 05 96 66 51 32 – fax 05 96 51 81 54
prevention972@cgss-martinique.fr
www.cgss-martinique.fr

« Synergie pédagogie Aide à la personne »
fait partie d'une collection intitulée « Synergie »
qui est centrée sur une approche des risques professionnels
par les situations de travail.
Cette collection se décline par secteur d'activité ou par métier
et s'appuie sur des activités réelles de travail.

« Synergie pédagogie » est destiné à accompagner la formation des jeunes qui préparent des baccalauréats professionnels en lycée professionnel ou en CFA (centre de formation d'apprentis). À vocation pédagogique, il comprend des rappels méthodologiques des principales notions apprises en cours, la présentation des principaux risques du secteur d'activité ou du métier, la bibliographie. Il comporte également un support d'observation basé sur des questionnaires. L'objectif est de guider l'apprenant dans le repérage des dangers liés aux situations de travail et dans sa proposition de mesures de prévention des risques professionnels.

Un outil complet « Synergie pédagogie Aide à la personne » :
« Synergie accueil Aide à la personne » est destiné à l'accueillant
pour lui permettre de vérifier si le nouvel arrivant est
en capacité d'observer une situation de travail, de repérer
les dangers qui y sont liés et de proposer des mesures
de prévention adaptées. Cet outil se présente sous
la forme de plusieurs planches illustrées représentant
des environnements de travail caractéristiques du secteur
d'activité. L'accueillant pourra déterminer en fonction
du travail réalisé et de la discussion avec le nouveau
s'il y a lieu de renforcer les messages ou la formation
à la prévention des risques.



Avec la participation de :

- > la CNAMTS
- > la DGE mission SAP
- > les Carsat de Bretagne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Normandie
- > la Cram Île-de-France
- > la CGSS de la Martinique
- > les académies de Bordeaux et d'Orléans/Tours (Éducation nationale)
- > DomusVi
- > Adessadomicile



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • info@inrs.fr

Édition INRS ED 4466

1^{re} édition • juillet 2018 • 3 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2352-3